
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Lundi 13 décembre 2010, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Jacques Baud, M^{mes} Silvia Machado et Salika Wenger.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

*Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (suite).
Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Mouvement populaire des familles, page 15 des subventions).*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le groupe démocrate-chrétien, visant à inscrire une nouvelle subvention de 50 000 francs en faveur du Mouvement populaire des familles.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai déjà aidé, sur des lignes personnelles, le Mouvement populaire des familles, qui avait des difficultés en 2008, 2009 et 2010. Je vous propose donc, pour 2011, de prendre cette somme sur les lignes budgétaires de la présidence.

M^{me} Odette Saez (DC). Monsieur le magistrat, je vous remercie infiniment d'inscrire une somme pour le Mouvement populaire des familles dont l'action, vous le savez, entre dans les priorités sociales du Parti démocrate-chrétien. Nous

¹ Rapports, 3577.

sommes le parti des familles et, après avoir appris que ce mouvement était en difficulté, nous ne pouvions faire autrement que de le soutenir. C'est le mouvement qui s'occupe des familles dans le sens où nous l'entendons, c'est-à-dire qu'il essaie de responsabiliser les familles sur beaucoup de sujets.

Je ne vais pas vous la faire trop longue, puisque M. le magistrat, propose la même chose que nous... (*Remarques.*) Ou plutôt, je me tourne vers mon groupe: en fait, nous aimerions que cette ligne devienne pérenne.

La présidente. Je vais donc faire voter l'amendement, qui vise à inscrire une ligne au budget... Mais, avant, je passe la parole à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Certes, comme l'a dit le magistrat, le Mouvement populaire des familles a connu des difficultés. Mais, pour notre part, nous ne souhaitons pas qu'il soit à la merci du magistrat. Or ce que propose M. Tornare, c'est de pouvoir, comme le Roi Soleil, attribuer ces sommes comme bon lui semble, mais le Roi Soleil, aussi généreux soit-il, durera-t-il? Non, il ne durera pas, le soleil s'éteindra, dès que M. Tornare sera parti... (*Exclamations.*) Alors, que fera le Mouvement populaire des familles si le prochain magistrat n'a pas l'humanité et la grandeur du magistrat actuel et s'il coupe... (*Remarque.*) Non, cela n'arrivera jamais, Monsieur Piguet, un magistrat démocrate-chrétien ne fera jamais un tel coup tordu!

En tout cas, nous souhaitons vraiment que cette ligne, comme l'a dit M^{me} Saez, soit pérenne et que le Mouvement populaire des familles puisse désormais bénéficier d'une subvention régulière.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, depuis vendredi soir, il y a une forte odeur électorale dans cette salle, à tel point qu'elle devient totalement insupportable... (*Exclamations.*) Pour notre part, nous avons eu beaucoup plus de pudeur vis-à-vis des électeurs, nous n'avons pas fait n'importe quoi!

En l'occurrence, comme je l'ai dit pour l'amendement précédent, que va retenir la population de notre débat budgétaire? Des dérives complètement inacceptables comme nous les avons vécues samedi soir, qui donnent une bien piètre image de notre Conseil! Cela pour la forme. Mais surtout, que va retenir la population sur le fond? Ce sera un exercice très difficile que de comprendre quelque chose aux débats qui ont eu lieu, mais les subventionnés auront en tout cas compris une chose, c'est qu'il faut s'arranger avec un élu pour essayer d'augmenter sa subvention. Au début de cette législature, on a modifié le règlement pour per-

mettre aux commissions d'auditionner les subventionnés, c'est-à-dire de se substituer aux magistrats. Normalement, ceux-ci doivent nous rendre des comptes, ils ont un droit de regard sur les subventionnés, ils nous font des propositions, que nous acceptons ou non, pour lesquelles nous demandons des explications, mais toujours en passant par le magistrat.

Malheureusement, cela ne se passe plus ainsi et, en commission, on a auditionné le Mouvement populaire des familles ainsi que d'autres associations. Et c'est pourquoi on propose cet amendement aujourd'hui, simplement parce que certains élus ont entendu une association ou une autre qui souhaitaient obtenir un chouia supplémentaire. Comme l'Avivo, le Mouvement populaire des familles est quand même un mouvement assez politique, qui prend des positions, qui dépose des initiatives, qui lance des référendums... Alors, peut-on demander à la collectivité de subventionner cela? Moi, je me refuse à subventionner des associations de ce genre, qui font de la politique.

Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons pas soutenir cet amendement. Il est tout simplement inadmissible, irrecevable, et les groupes libéral et radical – qui ne sont pas encore le PLR! – vous recommandent de le refuser.

M^{me} Maria Casares (AGT). Tout d'abord, j'interviendrai comme présidente de la commission de la cohésion sociale, pour répondre à M. Queloz, qui disait que la commission n'avait pas le droit d'auditionner les associations en question. En l'occurrence, forte de ce constat qui a été énoncé à plusieurs reprises, j'ai interpellé la présidente du Conseil municipal, et celle-ci m'a assuré que nous avions tout loisir d'auditionner qui bon nous semblait, pendant la période de l'examen budgétaire. Voilà ce que j'avais à dire au préalable.

Maintenant, je parlerai en tant qu'élue d'A gauche toute! et membre de l'Alternative: nous allons voter cet amendement en faveur du Mouvement populaire des familles. Ce mouvement a été auditionné par la commission de la cohésion sociale et nous savons qu'il remplit une tâche que la Ville de Genève ne remplit pas, ou ne remplit qu'à moitié. Il s'occupe des familles en difficulté, notamment des familles monoparentales dont nous savons qu'elles vivent une paupérisation et une précarité spécifiques.

Par ailleurs, l'Alternative est très contente de voir l'engagement du Mouvement populaire des familles en faveur de la caisse maladie unique, qui s'est engagé corps et âme, si je puis dire, dans ce combat. Nous saluons cet engagement et les forces vives qui se manifestent à l'intérieur de cette association. De même, le Mouvement populaire des familles s'est également engagé dans un combat que nous, A gauche toute!, menons depuis plusieurs années et qui a trait au revenu vital minimal.

Pour toutes ces raisons, l'Alternative acceptera cet amendement, en précisant que nous laisserons au magistrat le soin de trouver le financement puisque, sauf erreur, le Parti démocrate-chrétien n'a pas trouvé la compensation. Je crois que le magistrat pourra s'arranger pour la compensation...

Enfin, j'exprimerai un regret, et là, je parle au nom d'A gauche toute! et non de l'Alternative: il est vrai qu'en commission de la cohésion sociale nous avons décidé de ne pas auditionner les associations en période d'examen budgétaire. A gauche toute! a demandé trois auditions, qui ont été refusées, de même que les amendements relatifs aux associations concernées. Je le regrette, mais cela ne nous empêchera pas de voter l'amendement du groupe démocrate-chrétien.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous direz à M^{me} Casares que je lui conseille sérieusement d'aller consulter un orthophoniste, car elle doit avoir des problèmes auditifs...

La présidente. Monsieur Queloz, s'il vous plaît! J'ai demandé à 17 h 30 que les débats restent courtois... Vous n'avez pas à donner de tels conseils à une de vos collègues!

M. Georges Queloz. En l'occurrence, ou M^{me} Casares n'a pas entendu ce que j'ai dit, ou elle n'a pas voulu entendre. Je n'ai pas dit qu'elle avait fait faux: j'ai dit qu'on avait modifié le règlement au début de la législature. Mais le problème, c'est qu'elle n'écoute pas! Je n'ai pas fait de reproche à la présidente de la commission de la cohésion sociale: j'ai dit que, malheureusement, on avait modifié le règlement pour permettre ce genre d'audition, ce que j'avais toujours désapprouvé, et il s'avère que j'avais raison. On ne devrait pas procéder de la sorte, on n'a pas à se substituer aux magistrats, qui sont largement payés pour faire ce travail et répartir les subventions comme il se doit.

Maintenant, dans son intervention, M^{me} Casares a confirmé qu'elle appréciait les prises de position politiques du Mouvement populaire des familles, qui avait soutenu telle ou telle initiative. Eh bien, c'est précisément la raison pour laquelle je me refuse – sans quoi ce serait du masochisme de ma part – à financer avec l'argent du contribuable les idées partisans de certains mouvements, qui sont organisés précisément pour prendre parti. C'est là que se situe le vrai problème.

En plus, rien ne justifie, à mon sens, l'augmentation de cette subvention après l'audition à laquelle nous avons procédé. Certes, nous avons reçu de beaux dos-

siers, magnifiques, très impressionnants. Mais je ne sais toujours pas comment on finance ce mouvement dans les autres cantons, ou quelles sont les communes qui participent. Aucune explication n'a été donnée à ce sujet. Mais on connaît la légèreté avec laquelle certains distribuent l'argent...

Ce qu'on va retenir de ce budget, c'est aussi le fait que la gauche, fidèle à elle-même, dépense sans compter, ne compare pas, et vote de l'argent pour réaliser tout ce qu'elle a envie de réaliser et, surtout, pour plaire à une certaine catégorie de citoyens. Les élus de gauche ne font pas la même chose avec leur propre budget, mais ils ont un fantasme: ils rêvent de pouvoir faire comme les riches, c'est-à-dire de pouvoir dépenser sans compter. Mais, Mesdames et Messieurs, détrompez-vous: si les riches sont riches, c'est précisément parce qu'ils ont compté!

M^{me} Odette Saez (DC). Je voudrais apporter une petite précision. C'est vrai que la commission de la cohésion sociale, lors des années précédentes, avait toujours refusé que les associations soient entendues au cours de l'examen budgétaire. Mais, cette année, il y a eu un coup de force et, tout d'un coup, on a auditionné trois associations. Le Mouvement populaire des familles avait déjà souhaité être auditionné l'année passée, mais nous avons suivi la règle et annoncé que nous ne pouvions pas le recevoir. Cette année, comme nous sommes le parti des familles, nous ne pouvons que souscrire à cet amendement en faveur du Mouvement populaire des familles.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 45 oui contre 27 non.

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Carrefour-Rue, page 16 des subventions).

La présidente. Nous saluons, à la tribune du public, M. Herminjard, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant à augmenter de 80 000 francs la subvention à l'Association Carrefour-Rue, celle-ci passant à 302 800 francs.

M. Pascal Rubeli (UDC). Voilà encore une tâche qui est remplie et bien remplie par une association, à savoir Carrefour-Rue. Vous n'êtes pas sans savoir que les difficultés s'amoncellent sous nos horizons magnifiques, quoique nuageux

parfois. Cette association, comme d'autres, fait un travail particulièrement bon, son mode de communication est excellent, ses membres sont extrêmement motivés, mais elle a de réels soucis financiers. Raison pour laquelle, pour la deuxième fois ce soir, nous soutiendrons une augmentation de subvention dans le domaine social, respectivement dans le département du magistrat Manuel Tornare.

M. Rémy Burri (R). Donner 80 000 francs à Carrefour-Rue, au travail de M. Noël Constant, eh bien oui, même pour les libéraux et les radicaux, c'est possible! Je pense qu'il faut saluer au passage le travail de cette association de bénévoles, qui prouve qu'on peut faire du bon travail sans être municipalisé. Car oui, ce sont des bénévoles qui sont à l'écoute d'une population en difficulté, qui travaillent et qui se battent, parfois contre la Ville, parfois avec la Ville, pour permettre à ces gens de trouver des logements, de trouver un accueil, de la chaleur humaine... Je pense que cette association mérite d'autant plus d'être soutenue qu'elle prouve, par son côté bénévole, comme je l'ai déjà dit, qu'il ne suffit pas de municipaliser pour que les choses se passent bien. Il n'y a pas de raison de refuser l'augmentation de cette subvention. Les besoins sont réels, ils ont été constatés.

D'ailleurs, un certain nombre d'entre nous ont profité de l'occasion qui leur était offerte de visiter la Coulou pas plus tard que le week-end passé. M. Noël Constant et M^{me} Esther Alder ont pu nous présenter le travail qu'ils faisaient en faveur de cette population en difficulté. Nous soutiendrons donc cet amendement.

M^{me} Maria Casares (AGT). Que dire de plus, puisque, vraisemblablement, dans cet hémicycle, tout le monde est d'accord d'augmenter de 80 000 francs la subvention à cette association? Je relèverai quand même que c'est l'Alternative qui a fait cette proposition... (*Exclamations.*) Oui, ce sont les Verts qui ont proposé ces 80 000 en commission! Face à ce travail si important, c'est l'Alternative qui a fait cette demande.

Je dirai un mot par rapport au champ d'activité de Carrefour-Rue. En cette période de Noël, cette association accueille les sans-abri et gère un point d'eau qui est aussi très important. C'est une petite équipe et, pour faire plaisir à M. Que-
loz, je rappellerai que c'est une association qui réunit 150 bénévoles. C'est dire que le bénévolat ne se perd pas et qu'il peut même se développer. Carrefour-Rue en est la preuve. Donc, pour renforcer l'équipe et encadrer les prestations qu'offre Carrefour-Rue, l'Alternative votera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (72 oui).

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Projets âgés isolément, page 16 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les partis libéral, radical et démocrate-chrétien, visant à supprimer la nouvelle subvention de 325 000 francs inscrite sur la ligne «Projets âgés isolément».

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'Entente retire cet amendement! (*Exclamations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pour le *Mémorial* – et donc pour l'éternité – j'aimerais remercier M. Fiumelli! (*Applaudissements.*)

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Allocations sociales, page 17 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant à augmenter de 70 000 francs la ligne «Allocations sociales», qui passe ainsi à 1 220 000 francs.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Nous, groupe A gauche toute!, avions proposé cette augmentation et les membres de l'Alternative nous ont suivis, ce dont nous les remercions bien volontiers. Nous remercions également la commission des finances qui a repris cet amendement. Cette augmentation de la subvention «Allocations sociales» n'est en réalité pas une augmentation, mais tout simplement un ajustement par rapport au budget 2010. Il s'agit en fait de revenir au montant budgété en 2010, sachant que, pour le projet de budget 2011, les services se sont basés sur les comptes 2009 et ont donc supprimé 70 000 francs sur cette ligne. Or nous, la gauche, pensons qu'en période de crise ce n'est vraiment pas le moment de supprimer des aides complémentaires, que ce soit pour les personnes physiques ou pour des associations.

D'ailleurs, ce que je dis ici vaut aussi pour l'amendement de 85 000 francs que nous traiterons tout à l'heure et qui concerne la ligne «Allocations sociales ponctuelles». Nous souhaitons que ces montants figure au budget, parce que, pour l'Alternative, en période de crise ils ne sont pas un luxe, mais plutôt une nécessité.

En revanche, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous veillerons à ce que les personnes qui peuvent avoir droit à ces allocations, et qui sont déjà connues des services de la Ville et du Canton, soient informées, qu'on leur donne une information écrite spécifique. En effet, on nous a servi l'argument selon lequel ces 70 000 francs n'avaient pas été dépensés, qu'on les avait donc supprimés parce qu'il n'y avait pas eu de demande... Pour notre part, nous pensons que s'il n'y a pas eu de demande, c'est par manque d'information. Certaines personnes qui pourraient en avoir la nécessité ne demandent pas d'aide, parce qu'elles ne sont pas au courant de ce droit.

M. Olivier Fiumelli (R). Je suis un peu surpris par les critiques que M^{me} Figurek adresse à M. Tornare et à ses services, qui ne sauraient pas construire un budget... Car c'est bien cela, le fond de la question. Certes, pourquoi ne pas augmenter cette ligne de 70 000 francs? Mais, en l'occurrence, on ne nous a pas expliqué clairement en commission des finances pourquoi le département ne les avait pas budgétés... (*Remarques.*) Non, ce n'est pas écrit dans le rapport, Madame Figurek, puisque cet amendement est apparu à la commission des finances le dernier jour. M. Tornare et le Conseil administratif de gauche auraient eu tout loisir, le 10 octobre, lors des correctifs budgétaires, de nous présenter cet amendement en commission des finances. Mais, en fait, nous savons très bien d'où vient cet amendement: vous avez fait plus de coupes que prévu dans le département de M. Maudet et il vous restait 70 000 francs que vous n'avez pas su où allouer. Vous les avez donc mis sur cette ligne!

J'aimerais bien que M. Tornare se positionne sur cette question et nous explique pourquoi il n'a pas budgété ces 70 000 francs. Par ailleurs, je remarque que, s'agissant des aides sociales individuelles qui sont prévues par le règlement, si les besoins sont trop élevés par rapport au budget, il est tout à fait acceptable d'aller en dépassement de crédit. J'aimerais donc que M. Tornare nous explique concrètement comment il établit son budget. Pour notre part, n'ayant pas reçu d'explications suffisantes, nous nous opposerons à cette demande non justifiée.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, vous m'avez fait l'honneur d'appeler certains amendements des amendements «Queloziens», voilà un mot qui est entré dans le jargon municipal. Mais j'ai dit aussi que des chefs de service avaient adopté cette attitude, et c'est exactement ce qui s'est passé, c'est-à-dire que le montant a été ajusté étant donné qu'il n'avait pas été utilisé. Et c'est dit dans le rapport, contrairement à ce que prétendait M. Fiumelli, qu'il n'y a pas suffisamment de demandes. Alors, qu'a décidé l'Alternative, et A gauche toute! en particulier? Eh bien, on va dépenser 70 000 francs en communication pour que les gens sachent qu'on a de l'argent à distribuer! Mais, s'il vous plaît, vous allez

faire cette publicité, j'espère, en dehors de nos frontières, pour qu'enfin on ait un peu plus de mendiants dans nos rues! Parce que finalement c'est là où vous en êtes, à faire de la publicité, à dire: venez à Genève, on distribue, il y en a pour tout le monde!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 32 non.

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 17 des subventions). (Aides financières – Lutte contre les effets de seuil (nouvelle subvention), page 17 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un double amendement des partis libéral, radical et démocrate-chrétien. Le premier vise à supprimer la ligne «Prestations municipales» d'un montant de 10 millions de francs. Le second amendement vise à inscrire une nouvelle subvention de 10 millions de francs sous une ligne intitulée: «Aides financières – Lutte contre les effets de seuil».

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les députés... (*Exclamations et rires.*) En fait, j'étais en train de relire mes notes au sujet des compétences cantonales et d'une lettre adressée aux députés: c'est pour cette raison que ma langue a fourché!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit ce soir de mettre fin à une immense mascarade, à un débat fleuve qui ne finira jamais si chacun ne prend pas ses responsabilités. La saga a commencé en 2005 avec la modification de la loi fédérale sur la répartition des tâches et les transferts de compétences Confédération-Cantons, qui a eu une incidence sur la répartition des tâches Cantons-communes. Depuis lors, l'Etat de Genève s'est rendu compte que, selon la législation, on ne pouvait pas cumuler les aides sociales et ajouter aux allocations fournies par la Confédération et par les Cantons une troisième couche au niveau communal. M. Manuel Tornare a été informé de cet état de fait.

J'ai ici une lettre de sa juriste datée de 2007, lettre qui a été transmise à la commission des finances à l'époque et qui montre pourquoi, d'un point de vue juridique, le règlement sur les aides sociales de la Ville de Genève doit être revu, notamment son article 7, qui prévoit «des prestations complémentaires pour les personnes reconnues comme bénéficiaires des prestations cantonales complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité...» – prestations devenues illégales.

Depuis cette date, il y a donc une partie de ping-pong entre l'Etat et la Ville sur cette question. Nous avons reçu plusieurs courriers échangés depuis lors entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, où il était question de renoncer à ces prestations municipales pour les remplacer par d'autres aides. Nous avons également eu l'occasion de prendre connaissance de plusieurs avis de droit, notamment celui de Christiane Brunner, ainsi que de plusieurs rapports d'experts, dont le rapport Bonoli de l'IDHEAP (Institut de Hautes Etudes en administration publique), ou dernièrement le rapport de Yves Flückiger, professeur à l'Université de Genève.

Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, dont celle consistant à remplacer les prestations municipales par des allocations ponctuelles visant à lutter contre l'effet de seuil. J'ai là un courrier échangé entre les deux Conseils, qui parle d'une feuille de route pour modifier la pratique de la Ville en matière d'aides sociales et pour que ces 10 millions de francs bénéficient aux bonnes personnes.

Nous avons aussi reçu un rapport de la commission de la cohésion sociale, qui a traité de cette question, et une motion a été votée par notre Conseil qui allait précisément dans ce sens. Nous avons demandé un rapport au Conseil administratif à ce sujet, et nous l'avons invité à prévoir un montant de 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles en faveur des personnes qui en ont le plus besoin aujourd'hui, c'est-à-dire celles qui sont juste à la limite des prestations cantonales, qui sont les plus touchées par l'effet de seuil.

En l'occurrence, quand on parle d'effet de seuil, de quoi s'agit-il? Je crois qu'il est temps d'en donner une bonne définition. L'effet de seuil concerne les personnes qui, parce qu'elles gagnent 1 franc de trop, n'ont pas droit à toute une série de prestations offertes par l'Etat et la Ville, prestations qui peuvent se cumuler et atteindre jusqu'à 12 000 francs par année. Ainsi, si vous gagnez 1 franc de trop, vous perdez 12 000 francs. C'est précisément contre cet effet de seuil que nous devons lutter.

Alors, pour mettre fin à cette saga des prestations municipales – qui va de toute façon s'arrêter puisqu'il y a eu une décision du Tribunal fédéral – pour mettre fin à cette situation ubuesque et pour éviter que le Conseil d'Etat n'invalide l'intégralité du budget municipal 2011, nous proposons de supprimer cette ligne de 10 millions de francs – par là même, nous proposons aussi de supprimer l'article 7 du règlement sur les prestations sociales de la Ville – pour les remplacer par un montant équivalent de 10 millions sur une nouvelle ligne intitulée: «Aides financières – lutte contre les effets de seuil».

Il s'agit donc de deux amendements liés. Voilà donc la proposition que nous faisons aujourd'hui. C'est une proposition constructive, qui va dans le sens de ce que veut le Conseil administratif depuis 2007, si j'en crois les échanges qu'il

a eus avec le Conseil d'Etat. C'est la solution qui aurait dû être adoptée s'il n'y avait pas eu cette saga de l'initiative municipale d'A gauche toute!, groupe qui, comme toujours, a la faculté de perturber les débats, on l'a encore vu hier! Aujourd'hui, nos personnes âgées et notre politique sociale sont prises en otages et Manuel Tornare, malheureusement, a reculé, ou je ne sais quoi... Enfin, bref, depuis 2007, ce dossier n'a pas avancé, et nous ne souhaitons pas que son successeur, ou sa successeuse, doive tout reprendre.

Nous proposons donc cette solution pour mettre fin à cette saga au 1^{er} janvier 2011, à savoir suppression des prestations municipales selon l'article 7 du règlement, et inscription d'une nouvelle ligne de 10 millions visant à lutter contre les effets de seuil.

M. Christian Zaugg (AGT). Mon Dieu, que d'acharnement à vouloir supprimer ces 10 millions pour les personnes âgées ou les rentiers AI bénéficiaires du Service des prestations complémentaires – l'ancien OCPA! C'est absolument incroyable!

Mesdames et Messieurs, de quoi s'agit-il? D'abord, rappelons qu'il existe à peu près autant d'avis de droit que de juristes. Nonobstant, quel a été le parcours de l'initiative IN-1? Elle a, on s'en souvient, été acceptée par notre Conseil municipal, puis invalidée par le Tribunal administratif. Il y a eu par la suite un recours au Tribunal fédéral, qui a invalidé l'initiative de l'Avivo certes, mais qui l'a essentiellement refusée quant à sa forme et non quant à son fond! Cela est dû probablement à une erreur de rédaction, en ce sens que les initiants ont été probablement beaucoup trop précis dans le contenu du texte présenté. Il eût fallu rédiger une initiative de portée beaucoup plus générale. Il apparaît par conséquent que le Tribunal fédéral ne l'a pas déclarée irrecevable quant à son fond, mais bien sur sa forme, et toutes celles et tous ceux qui ont lu l'arrêt le savent bien!

Dès lors, rien ne s'oppose au maintien de ces 10 millions dans notre budget. Et en admettant que le Conseil d'Etat veuille aller plus loin et, de lui-même, il recoure au Tribunal fédéral, eh bien, nous aurons enfin un avis définitif quant au fond! Je vous rappelle que, dans notre pays, plusieurs villes distribuent ce type d'allocations. Alors, pourquoi Genève ne le ferait-elle pas également? Je vous invite donc, au nom de l'Alternative, à refuser cet amendement et à maintenir dans notre budget municipal ces 10 millions en faveur des personnes âgées et des rentiers AI bénéficiaires du SPC.

M^{me} Maria Casares (AGT). Je voudrais, sans être trop longue, compléter ce qu'a dit mon collègue Zaugg. Il est vrai que nous, au sein de l'Alternative, nous

avons pour principe de ne pas opposer les besoins. Quand on nous dit qu'il faut supprimer ces prestations municipales et les transférer au profit des personnes âgées qui seraient touchées par l'effet de seuil, nous ne sommes pas d'accord, car c'est enlever à une catégorie pour donner à une autre catégorie. Ce n'est en tout cas pas la politique de l'Alternative!

De plus, si effectivement cet effet de seuil est si important et si néfaste, comme le dit le préopinant de l'Entente, eh bien le Conseil d'Etat a tout loisir – c'est sa prérogative – d'y remédier et de transformer les barèmes qui provoquent ces effets de seuil. Cela dit, de toute façon, on ne s'en sortira jamais, puisque, où qu'on place la barre, il y aura toujours un effet de seuil. Par conséquent, invoquer cet argument est un peu malhonnête, si je puis dire. C'est une tactique politique et j'espère que peu tomberont dans le panneau!

L'Alternative a décidé de ne pas supprimer ces prestations municipales, et je remercie ici le Conseil administratif de sa prise de position politique et d'avoir eu le courage de les maintenir, dans cette période de crise et de grandes difficultés. N'oublions pas que les aides du SPC ne sont pas suffisantes. Je donne juste un exemple: s'agissant du loyer, le Canton rembourse au maximum 1100 francs, alors qu'aujourd'hui les loyers prennent l'ascenseur dans toute la Ville. Vous comprendrez que les prestations municipales sont d'autant plus indispensables pour certains rentiers AVS et AI. Je rappelle que nous parlons ici de personnes qui ont un revenu de moins de 3000 francs par mois et qui ne sont donc pas des nantis.

Enfin, Madame la présidente, vous transmettez à M. Fiumelli: si la Ville de Genève est dans l'illégalité, comme il le prétend, elle l'est alors depuis 1986, c'est-à-dire depuis pas mal d'années. Pourquoi alors se réveiller maintenant, s'offusquer et vouloir avec autant de hargne supprimer ces prestations? Je me le demande, d'autant plus que c'est un conseiller administratif radical – M. Guy-Olivier Segond – qui avait transformé les prestations en nature au profit d'un droit, le droit à ces 185 ou 260 francs par mois. C'est un radical qui a décidé cela et qui a permis à ces personnes d'avoir un peu plus de dignité. Il est donc incroyable que ce soit sur les rangs de l'Entente, et notamment chez les radicaux, qu'on mette le plus d'énergie, de hargne – c'est le mot! – à les supprimer. Il y a là une contradiction politique que je n'arrive pas à comprendre! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est effectivement tout à l'honneur de M. Guy-Olivier Segond, alors maire de Genève, d'avoir eu cette préoccupation et d'avoir cherché une solution, à l'aune des moyens qui étaient les siens. La première chose qu'on peut remarquer à propos de la solution de M. Guy-Olivier Segond, c'est qu'elle était partielle, puisque nous savons que ces fameuses prestations municipales ne sont touchées que par un tiers ou un quart des personnes qui y auraient droit. C'est malheureusement une situation de fait, qui explique

d'ailleurs peut-être que la proposition était, à l'origine, une proposition radicale, en ce sens qu'il s'agissait de viser, non pas ceux qui normativement avaient droit à la prestation, mais ceux dont la situation individuelle requéraient une assistance particulière.

Cela me permet de faire la transition. Il y a quatre ans, un accord a été passé entre l'Etat et la Ville au sujet des subventions et, notamment, des subventions sociales. Il a été convenu que les subventions individuelles étaient du ressort de l'Etat tandis que les subventions collectives étaient du ressort de la Ville. Cela n'est inscrit dans aucune loi, mais c'est un principe qui a été admis. Or la Ville a dérogé à ce principe, suite à l'initiative IN-1 de l'Avivo, en maintenant les prestations municipales à titre provisoire, ou à titre transitoire, le temps que le sort de l'initiative soit connu.

Aujourd'hui, le magistrat s'est déjà exprimé sur cette situation: il a dit clairement qu'il soutenait le maintien de cette ligne de 10 millions, et je comprends les applaudissements d'A gauche toute! Ce que je comprends moins, c'est la suite du discours du magistrat. En effet, qu'a-t-il dit? Je cite en substance: «Le Conseil d'Etat annulera cette délibération et je ferai recours. Ensuite, je demanderai l'effet suspensif et, ma foi, je l'obtiendrai. Au terme de l'effet suspensif, c'est-à-dire en tous les cas après le 1^{er} juin, la ligne sera annulée en bonne et due forme, mais ce n'est plus mon souci. Comprenez que les élections seront passées et que mon successeur aura été élu avec facilité!»

Car, Mesdames et Messieurs, soyons concrets: couper aujourd'hui les prestations municipales, c'est évidemment ne pas faciliter la communication avec la masse d'électeurs concernés. De même, soyons concrets: la proposition que l'Entente vous fait, à savoir déplacer ces 10 millions vers une cible qui, elle, ne pose aucune difficulté par rapport aux accords passés, n'est, elle non plus, pas encore porteuse du point de vue électoral. Mais soyez sûrs que le prochain magistrat, le 1^{er} octobre 2011, nous présentera un projet de règlement pour affecter ces 10 millions à la lutte contre l'effet de seuil. Et ce magistrat aura alors quatre ans pour capitaliser sur le profit de cette démarche et assurer sa réélection.

C'est dire que, vraiment, tenir ce débat aujourd'hui, c'est tenir un débat insensé. Pourtant, il nous faut bien le tenir et dire ce qui va se passer avec ces prestations municipales. En l'occurrence, nous n'aiderons personne avec ces 10 millions qui, ainsi que vient de le dire M^{me} Casares, s'adressent à une partie de la population particulièrement précarisée. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'énoncer des chiffres – les chiffres présentés par M^{me} Casares sont faux, ou en tout cas très incomplets. Toujours est-il que ces personnes très précarisées bénéficient non seulement des aides complémentaires liées à l'AVS et à l'AI, mais également des aides sociales. Or il se trouve que la loi sur les aides sociales prévoit que l'aide cantonale est complémentaire ou, pour être plus précis, subsidiaire à toutes les

aides, de sorte qu'il faut le dire ici haut et fort: chaque franc qui sera versé par la municipalité à une personne au bénéfice des aides sociales cantonales sera immédiatement repris par le Canton! Certes, le Canton n'ira pas le chercher dans le porte-monnaie du bénéficiaire, mais il ne lui allouera plus que la différence. Voilà pourquoi, avec ces prestations complémentaires, nous subventionnerons non pas les personnes, mais exclusivement le Canton!

Alors, cette démarche, cette subvention de 10 millions est particulièrement hypocrite... (*Remarque.*) Madame Casares, si vous voulez me répondre, vous prenez le micro et vous me répondez en bonne et due forme! (*Protestations.*) C'est insupportable, les vuvuzelas, c'est pour l'Afrique du Sud!

Il faut bien comprendre que ces 10 millions dont on relève aujourd'hui le caractère essentiel ne seront jamais versés dans leur totalité, que la prestation communale ne s'ajoutera pas à l'aide cantonale, mais que le Canton l'imputera au revenu pris en compte, de sorte que le montant final de l'aide sera dans tous les cas le même.

En conséquence, il nous faut dire haut et fort que c'est de la poudre aux yeux. Là encore, comme je l'ai dit, les circonstances font que c'est une poudre aux yeux qui doit impérativement éblouir, mais que c'est du provisoire et qu'en tous les cas au mois de septembre on n'en parlera plus... Alors, écoutez la proposition que vous a faite M. Fiumelli! Celui-ci vous disait qu'il fallait s'intéresser à la population au-delà de l'effet de seuil. Pourquoi parler de cette population? Parce que, précisément, la population au-delà de l'effet de seuil n'est pas soumise à la loi cantonale sur les aides sociales et que, dès lors, la prestation communale versée à cette population ne fera pas l'objet d'une imputation.

De plus, il est vrai que l'effet de seuil peut être fâcheux. En effet, 1 franc de revenu en plus peut entraîner une perte d'avantages considérable, je pense à l'abonnement des transports publics, ou à la participation à l'assurance maladie... Manifestement, la situation peut devenir infiniment plus difficile pour celui qui gagnerait 1 franc de plus. Il convient en conséquence de faciliter à tout le moins cette transition entre la population en deçà de l'effet de seuil et la population au-delà, pour laquelle cette ligne de 10 millions peut être extrêmement utile et extrêmement encourageante, au demeurant, pour celui qui, au bénéfice des aides cantonales, ferait l'effort d'augmenter ses revenus et trouverait ainsi un bénéfice à l'effort accompli.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, il est essentiel que vous portiez un regard serein sur la proposition de l'Entente. Ce soir, je sais que cela vous est à peu près impossible, mais dès le mois de septembre 2011 nous aurons à nouveau cette discussion. A ce moment-là, vous aurez cette sérénité et vous verrez fort bien que la démarche que vous propose l'Entente est la bonne, et qu'il n'en est pas d'autre!

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs, de grâce, ne prenons pas en otage les 4500 ou 5000 bénéficiaires de ces prestations complémentaires! Aujourd'hui, nous n'en sommes plus aux avis de droit. En effet, je pense que chacun d'entre nous a compris, suite à la décision du Tribunal fédéral et au courrier que nous avons reçu de la part du Conseil d'Etat, que le problème va au-delà de la prise en compte ou non d'un avis de droit, étant entendu qu'il y a souvent autant d'avis de droit que d'avocats!

Aujourd'hui, clairement, une partie de la population de la Ville de Genève va se retrouver dans une situation délicate, dès lors que le Canton aura constaté qu'elle continue à bénéficier des prestations municipales. Ce que nous vous proposons ce soir, c'est d'éviter que des gens qui pensent avoir reçu une aide de la Ville se retrouvent, au final, soumis à la loi sur les répartitions cantonales, fédérales et communales, et risquent de perdre jusqu'à 12 000 francs.

Par ailleurs, il est faux de dire que nous sommes dans l'illégalité depuis 1986, date à laquelle M. Guy-Olivier Segond a introduit ces prestations complémentaires. En tant que radicaux, nous nous félicitons de la décision prise à l'époque, nous l'assumons complètement, car il est normal de venir en aide à cette catégorie de la population. Mais il faut le faire dans le cadre légal donné et, aujourd'hui, on va au-delà du cadre légal donné. Ce faisant, on prend cette population en otage, ce que nous voulons absolument éviter.

Dans cette enceinte, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a potentiellement 10 millions à la disposition de la population précarisée de la Ville de Genève. Simplement, nous nous heurtons à un problème de terminologie et de forme. Sur la forme, il est clair que ces prestations municipales, telles qu'elles sont proposées aujourd'hui, ne sont pas acceptables du point de vue légal. La proposition que nous faisons, du côté de l'Entente, c'est donc de garder ces 10 millions pour aider la population en difficulté, mais en la destinant principalement à la lutte contre les effets de seuil, en lien avec les prestations sociales prévues par le Canton.

Il serait vraiment dommage que l'on persiste à allouer des prestations municipales qui, de façon indirecte, comme l'a relevé mon préopinant M. Froidevaux, reviennent à subventionner le Canton. Alors, arrêtons cette guéguerre Ville-Canton et prenons nos responsabilités! Il est regrettable que le Conseil municipal soit contraint de mener ce débat-ci dans le cadre du débat budgétaire, alors que M. Tornare connaît la situation depuis 2006, date du changement de la loi. Depuis 2006, il a nous a dit à maintes reprises qu'il était en discussion avec M. Longchamp pour chercher des solutions. Mais, aujourd'hui, il n'y en a toujours pas, et ce sont malheureusement les gens dans la précarité qui en font les frais.

Par conséquent, nous vous proposons de supprimer la ligne intitulée «Prestations municipales» et d'en créer une nouvelle, qui permettra de pallier les effets

de seuil et qui ne sera pas contestée. D'ailleurs, puisque les avis de droit vous tiennent tellement à cœur, je rappelle que c'est une des recommandations qui est revenue dans les nombreux avis de droit que nous avons eus sur ce sujet. Ceux-ci relevaient qu'effectivement la lutte contre les effets de seuil était une bonne piste pour maintenir des aides communales en faveur des personnes dans le besoin.

L'Entente vous recommande donc d'accepter ce double amendement. Je le répète, dans ce dossier, il est important de sortir du clivage gauche-droite. Même si je comprends qu'il puisse y avoir une guéguerre Ville-Canton, il est important que les personnes concernées puissent être rassurées et qu'elles ne subissent pas de préjudice.

M. Grégoire Carasso (S). En guise d'introduction, j'aimerais commencer par saluer le courage du Conseil administratif qui, à trois mois des élections, mais conformément à la position cohérente qu'il a depuis quatre ans, se bat contre le Parti libéral-radical pour le maintien de ces prestations municipales. J'aimerais aussi saluer, sans doute avec un iota d'avance, la décision que le Conseil municipal infligera très vraisemblablement à ce même Parti libéral-radical, qui, par tous les moyens, cherche à sabrer, au niveau de la commune, du Canton et de la Suisse, toute politique sociale digne de ce nom.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, vous nous faites, dans ce registre-là, une présentation que je qualifierai volontiers de la plus hypocrite possible... Vous souriez, Monsieur Burri, mais c'est bien d'hypocrisie qu'il est question, pour la simple et bonne raison que, lorsque vous êtes aux commandes des politiques sociales, nous en voyons jour après jour les conséquences. Je ne citerai que le marché de l'emploi où votre conseiller d'Etat s'acharne non pas à lutter contre le chômage, mais à lutter contre les chômeurs! Et, aujourd'hui, vous venez la bouche en cœur nous proposer la réaffectation de ces 10 millions en faveur d'un public certes précarisé, mais sur une base légale qui est précisément celle que vous contestez au niveau cantonal et au niveau communal!

Preuve en est les reproches qui sont faits par M. Longchamp à l'égard de la politique sociale de gauche que mène la Ville de Genève, comme d'autres communes en Suisse. D'ailleurs, ces communes ne sont que des Villes et ce n'est pas un hasard, puisque les personnes précarisées qui bénéficient de ces prestations dans les villes ont très généralement des charges bien plus élevées que dans les campagnes. Ce n'est pas un hasard si ces politiques sociales sont menées par un certain nombre de Villes de ce pays, à commencer par la Ville de Genève.

Pour en revenir à la base légale sur laquelle M. Longchamp, et vous, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical, contestez l'autonomie municipale et

le versement des prestations SPC, ex-OCPA, c'est précisément le fait que nous délivrions, mois après mois, une prestation régulière. Aussi, quand vous venez nous dire qu'avec 10 millions on pourrait aider d'autres publics – comme si, par magie, c'était soudainement devenu l'une de vos préoccupations – vous faites preuve d'une hypocrisie crasse, puisque la seule politique sociale des communes que M. Longchamp et que votre parti sont susceptibles de tolérer dans ce malheureux canton et dans ce malheureux pays, c'est le remboursement, ici, d'une paire de lunettes et, là, d'un dentier... Voilà le type d'exemple que M. Longchamp donne, comme seule perspective en lieu et place du versement régulier des prestations municipales SPC.

Voilà la seule perspective que vous nous offrez. D'ailleurs, si pour une raison malheureuse ce Conseil municipal venait à voter cette nouvelle ligne de 10 millions, c'est à se demander si nous serions capables de les dépenser avec la bénédiction du Conseil d'Etat. Finalement, si la Ville de Genève mène une politique sociale qui fait l'objet des pires contestations du Parti libéral-radical, c'est à mon sens plutôt un gage de qualité. En effet, manifestement, les conseillers d'Etat ou les conseillers administratifs membres du Parti radical encore capables d'avoir une politique sociale ne sont bientôt plus de ce monde... (*Exclamations.*) Cela a été rappelé tout à l'heure: c'est grâce à un grand monsieur, Guy-Olivier Segond, radical comme il n'en existe malheureusement plus, que cette politique sociale a pu voir le jour. Et c'est précisément parce que ces prestations municipales pour les personnes âgées et les invalides existent depuis plus de vingt ans que ce sont des droits acquis, et que nous pouvons aller de l'avant avec une telle sérénité, dans l'attente, enfin, et le plus tôt sera le mieux, d'un jugement des tribunaux sur le fond.

Je ne vous cacherai pas que le Parti socialiste et l'Alternative sont évidemment sensibles, même si vous tenez ces discours avec une crédibilité toute relative, à la question des inégalités de traitement. Mais nous avons là malheureusement des divergences fondamentales, puisque systématiquement, lorsque vous êtes confrontés à des inégalités de traitement, lorsque l'une ou l'autre des communes de ce canton est susceptible de mener une politique un iota plus audacieuse – et quand bien même celle de la Ville de Genève est en vigueur depuis plus de vingt ans – votre seule réponse à cette inégalité, c'est bien entendu le nivellement par le bas!

Certes, je peux concevoir que vous n'ayez pas la capacité, voire le courage politique, vous et votre magistrat M. Longchamp, d'imposer une fois pour toutes un nivellement par le haut – Madame la présidente, je vous laisse le soin de transmettre, puisqu'on me fait la remarque que c'est bien à vous que ces propos s'adressent. Mais, à défaut d'un nivellement par le haut des politiques sociales, vous devriez au moins, comme parti qui a fondé notre pays sur le registre du fédéralisme, laisser faire les communes qui ont l'audace de faire plus que ce mal-

heureux minimum vital, cantonal et libéral-radical, les laisser faire, ne serait-ce qu'au nom du fédéralisme. Ce serait là une marque d'autonomie qui nous paraîtrait digne de notre canton et de notre pays! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Chappuis (DC). Que la Ville décide aujourd'hui de s'asseoir sur un arrêt du Tribunal fédéral, plus haute instance juridique du pays: dont acte, elle en assumera les responsabilités le moment venu. Que la Ville décide de s'asseoir sur un arrêt du Tribunal administratif: dont acte, elle en assumera les responsabilités. Que la Ville tente un coup de force à l'égard du Canton, on en a l'habitude. Il ne faudra cependant pas pleurer si les portes se ferment devant la Ville lorsqu'elle demandera un appui au Canton sur un quelconque dossier. Que la Ville veuille payer à la place du Canton, là aussi, on en a l'habitude depuis que l'Alternative est majoritaire. Mais que la Ville, sous le couvert d'une politique sociale, crée davantage d'inégalités qu'elle n'en résout, cela, ce n'est pas acceptable, du point de vue de l'Entente.

Comme l'a rappelé, M. Fiumelli, en versant des prestations municipales à des personnes qui bénéficient déjà de prestations cantonales et fédérales, la Ville aggrave l'effet de seuil de façon extrêmement importante. Cet effet de seuil, comme l'a dit M. Fiumelli, signifie travailler plus pour gagner moins. C'est donc particulièrement injuste, puisque cela concerne des personnes de condition modeste qui sont juste au-dessus des barèmes. De plus, c'est particulièrement inefficace, puisque cela pénalise celles et ceux qui essaient d'augmenter leurs revenus et de se passer, précisément, des aides publiques.

Alors, aujourd'hui, ce que demande l'Entente, c'est que la Ville mène une politique sociale qui soit ciblée et qu'elle affine sa politique sociale. Si la Ville veut mener une politique sociale plus juste, plus efficace, elle doit accorder non pas ces prestations municipales, mais des prestations ponctuelles aux personnes âgées ainsi qu'aux familles, notamment, qui sont victimes des effets de seuil, aux personnes qui, parce qu'elles gagnent 1 franc de plus, se retrouvent à la fin du moins avec un revenu inférieur de 1000 francs!

J'aimerais encore répondre à M^{me} Casares qui nous disait que c'était au Canton de supprimer les effets de seuil. Madame Casares, c'est précisément ce qu'a fait le Canton. Je vous rappelle que M. Longchamp, en l'occurrence, a déposé en 2008 deux projets de loi pour justement limiter ces effets de seuil, l'un sur les subsides de l'assurance maladie, et l'autre sur l'aide sociale. Alors, ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que la Ville fasse pareil à son niveau et que, plutôt que de les aggraver, elle traque ces effets de seuil. Ce n'est pas faire preuve d'hypocrisie, comme le prétend M. Carasso, c'est juste faire preuve de pragmatisme; c'est essayer de faire une politique sociale qui soit non seulement juste, mais aussi moderne et dynamique.

M. Olivier Fiumelli (R). J'aimerais tout d'abord répondre à M^{me} Casares et à M. Carasso. Madame la présidente, M^{me} Casares nous dit que nous sommes malhonnêtes et M. Carasso salue la cohérence du Conseil administratif. Pourtant, quand on lit les courriers que le Conseil administratif, sous la signature de M. Manuel Tornare, envoie au Conseil d'Etat, on se demande où est la cohérence et qui est malhonnête... En tout cas, ce n'est pas nous!

Je vais donc citer cette lettre: «La validation d'une feuille de route. (...) Les points centraux de cette feuille de route sont les suivants: suppression des prestations sociales de la Ville de Genève au plus tard le 31 décembre 2008; arrêt de la prise en charge des nouvelles demandes au 31 août 2008.» Ensuite, on parle de la création de nouvelles prestations sociales, ainsi que de la lutte contre l'effet de seuil. Ces nouvelles prestations sociales sont listées dans la feuille de route, elles ont été acceptées par le Conseil d'Etat et nous les reprenons aujourd'hui, en proposant un crédit de 10 millions pour financer ces nouvelles aides ponctuelles, qui visent précisément à aider les catégories de population touchées par l'effet de seuil.

S'agissant de l'effet de seuil, je rappelle de quoi il s'agit: celui ou celle qui gagne 1 franc de trop par rapport aux barèmes peut perdre jusqu'à 12 000 francs de prestations sociales. Si cela ne vous parle pas, Mesdames et Messieurs, je ne sais plus quoi vous dire d'autre... Ces prestations sont listées: il y a par exemple le complément au loyer OCPA, les frais de déménagement, l'aide à la personne, les soins dentaires, les frais de lunettes, les aides pour financer les fournitures pour la rentrée scolaire des enfants. Il y a même une ligne concernant les animaux domestiques... Je me demande donc qui est malhonnête et incohérent dans ce dossier!

Cela dit, effectivement, vous ne voulez pas nous suivre; vous faites preuve d'une absence totale de courage politique sur cette question, en sachant très bien que, cette fois-ci, le Conseil d'Etat – il l'a dit et l'a écrit – risque d'invalider la ligne des prestations municipales, voire l'ensemble du budget 2011.

Maintenant, je voudrais répondre à M. Carasso: je ne sais pas à qui vous allez faire croire que le Parti radical, que M. Longchamp, voire M. Maudet, ne se situent pas dans la ligne des grands radicaux qui ont construit ce pays! Avez-vous lu le budget de l'Etat de Genève, le budget du Département de la solidarité et de l'emploi de M. Longchamp? J'ai fait l'exercice tout à l'heure pour répondre à M^{me} Figurek: comme vous avez pu l'entendre, l'ensemble des subventions sociales ont augmenté de pratiquement 10% par année depuis que M. Longchamp s'en occupe. Donc, dire que M. Longchamp démantèle le secteur social, c'est non seulement faux, mais c'est proprement injuste au vu de toutes les améliorations qu'il a amenées dans la politique sociale de ce canton. Et M. Tornare ne pourra que témoigner de la véracité de ce que j'avance...

Quoi qu'il en soit, en dehors de toutes les inexactitudes proférées par la gauche, nous regrettons que vous ne soyez pas capables de nous écouter, Mesdames et Messieurs. Nous regrettons qu'on ne puisse trouver une solution politique acceptable par tous, pour le bien de tous ceux qui ont besoin des aides sociales dans cette Ville. Nous regrettons votre posture politique, qui ne vous servira en tout cas pas à gagner les élections! Pour notre part, nous prenons nos responsabilités en proposant d'allouer cette somme de 10 millions à des aides sociales ponctuelles en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui sont juste au-dessus des barèmes et qui sont touchés par l'effet de seuil.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal... Mesdames et Messieurs, j'ai du caramel mou plein la bouche... Ces caramels sont offerts par M. Kubik à cette assemblée: merci beaucoup, Monsieur Kubik!

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention s'inscrit dans le prolongement de celle de M. Fiumelli. Tout d'abord, je répondrai à une remarque de M. Carasso, Madame la présidente, au sujet du chômage... (*Brouhaha.*) Je voulais passer par votre intermédiaire pour lui répondre, Madame la présidente, mais arriverez-vous à attirer l'attention de M. Carasso...? (*La présidente sonne la cloche pour demander le silence.*) Merci, Madame la présidente.

Je suis d'autant plus à l'aise pour répondre à M. Carasso que je ne suis pas membre du Parti radical; en revanche, je suis soucieux d'une certaine équité par rapport à ce qui se dit. Notre collègue Carasso a donc dit tout à l'heure que, du côté du département présidé par M. Longchamp, on était plutôt porté à lutter contre les chômeurs. Certes, cela fait bien dans certains milieux de le prétendre, mais s'agissant du chômage – qui est une plaie terrible dans notre société et que nous n'avons pas connu pendant des décennies – si d'aucunes ou d'aucuns avaient la recette permettant de l'éliminer, il est très probable qu'on l'aurait déjà appliquée!

En l'occurrence, on sait que le seul moyen de diminuer le chômage, c'est de faire en sorte que l'économie soit prospère et d'inciter les entreprises à employer des personnes que, actuellement, elles ne sont pas portées à engager. C'est l'application du fameux slogan «dynamisme économique et responsabilité sociale» qui peut contribuer à réduire le chômage, et il n'est vraiment pas correct de prétendre que le magistrat radical s'en prend aux chômeurs. D'ailleurs, si demain un magistrat ou une magistrate d'A gauche toute! s'occupait du chômage, il ne serait pas évident pour ce magistrat ou cette magistrate de réduire le chômage ne serait-ce que de 10%. Cela, il faut le reconnaître!

Ensuite, je voudrais revenir sur les prestations dont nous parlons maintenant. Comme il a été rappelé, les fameuses prestations municipales ne s'adressent pas à toutes les personnes qui pourraient en avoir besoin. Mais, pour ma part, je voudrais relever qu'il y a quelques années le magistrat Tornare, dans un souci de faire mieux et autrement, avait lancé une étude sur la refonte du dispositif d'intervention de la Ville en matière de prestations et d'aides sociales. Il avait constitué un groupe avec des représentants de divers partis, dont par exemple, pour le Parti démocrate-chrétien, M. Didier Bonny. Cette étude est arrivée à des conclusions, mais depuis lors les choses n'ont pas pu être mises en place, pour des raisons que j'ignore en partie, mais qui ne relèvent en tout cas pas – là, je lui rends hommage – de la mauvaise volonté du magistrat Manuel Tornare.

Cela pour dire que, quelles que soient les personnes qui s'occupent de ces questions, quel que soit leur parti, quel que soit leur souci d'équité, de justice, de solidarité, de partage, ce n'est pas en claquant des doigts qu'on arrive à répondre aux besoins, de manière satisfaisante pour tout le monde.

Pour conclure, je dirai que ce qui nous manque à Genève – cela a été fait ailleurs – c'est une étude de la situation en matière de pauvreté, à l'échelle du canton. La pauvreté, on le sait, ne touche pas seulement les personnes âgées: elle touche aussi les *working poors*, ces personnes qui n'ont pas assez d'argent en dépit du fait qu'elles travaillent, et tout particulièrement les familles monoparentales. Une étude sur la pauvreté dans le canton de Genève permettrait de prendre le dossier par le bon bout.

Je pense que la solution – et il est étonnant que l'Alternative n'ait pas déjà fait une telle proposition – passe par un nouveau système pour l'ensemble du canton, et pas seulement pour la Ville. Il serait quand même dommage que celui qui est pauvre à Lancy soit moins bien traité que celui qui est pauvre en Ville de Genève!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je serais tenté de dire: vivement les élections, que le corps électoral puisse ramener à la raison celles et ceux qui siègent dans cette salle, au besoin en les sanctionnant, en les renvoyant chez eux, à leur domicile ou à leur lieu de travail!

Mesdames et Messieurs, faut-il vous rappeler qu'un budget est une autorisation de dépense, mais nullement une obligation? Faut-il vous rappeler également l'excellent petit article du journal *Le Temps* de la semaine dernière, qui se penchait sur cette problématique des prestations municipales – car la ligne s'intitule «prestations municipales» et pas autre chose... *Le Temps* rappelait que le Conseil d'Etat s'est adressé mercredi au Conseil administratif de la Ville pour obtenir des éclaircissements sur l'affectation des 10 millions inscrits au chapitre des subventions.

Le 13 décembre 2009, le Conseil d'Etat a invalidé l'initiative de l'Avivo tant sur la forme que sur le fond, en faisant notamment valoir l'égalité de traitement des habitants. Et cela, pour nous, Union démocratique du centre, l'égalité de traitement, ou autrement dit la justice sociale, est aussi une des valeurs cardinales! Les derniers recours contre l'invalidation ont été rejetés par le Tribunal fédéral cette année. L'arrêté est donc intégralement en force, comme le rappelait un haut fonctionnaire du département chargé de la surveillance des communes.

Monsieur le conseiller administratif, je dirai que l'arrosoir contribue à une certaine forme d'inégalité sociale, alors qu'une prestation personnalisée répondrait mieux aux situations difficiles que peuvent connaître les personnes affectées par une brusque détérioration de leur situation, à la suite d'une maladie, d'un accident, ou encore d'une séparation. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je suis certain que M. Tornare, qui est également député, ne sera pas assez téméraire pour courir le risque de se voir sanctionné par le Conseil d'Etat, en passant outre à la décision de ce dernier, décision sans équivoque rendue le 13 décembre 2009.

En terminant, je me garderai bien d'accabler, comme certains l'ont fait, le conseiller administratif, car, finalement, on parle de M. Tornare, mais le projet de budget 2011 déposé est bien celui du Conseil administratif. Dès lors qu'il y a eu au moins trois conseillers administratifs pour l'adopter, on ne saurait accabler M. Tornare. Les gens qui ont recouru de façon téméraire au Tribunal fédéral, eux, sont responsables d'avoir empêché tant l'exécutif que son administration de nous présenter un projet de modification du règlement adopté en 1986 – je suis encore un des rares dans cette salle à pouvoir me flatter de l'avoir voté, chef du groupe radical que j'étais à l'époque!

M. Christian Zaugg (AGT). Que n'entend-on pas ici, dans ce Conseil municipal! On nous parle d'effet de seuil: en quelque sorte, au-delà d'un certain palier, on pourrait bénéficier d'une aide, et en deçà, beaucoup moins... On nous parle aussi d'aides sociales ponctuelles... Mais vous rendez-vous compte qu'on se trouve vraiment là dans le registre de l'aumône, de la charité? Ici, un dentier, là une petite subvention pour un chat ou un chien... Mais qu'est-ce que cela? Il y a des personnes en ce moment qui reçoivent une aide de 185 francs par mois, des couples qui reçoivent une aide de 260 francs par mois, et la contrepartie qu'on nous propose, ce sont des aides sociales ponctuelles pour ici des lunettes, ou là pour la nourriture du chat... Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, un peu de dignité!

Pour ma part, je suis membre de l'Avivo... (*Exclamations.*) Oui! Et je ne comprends pas l'obstination du Parti libéral-radical, et en particulier de ceux qui s'appellent encore aujourd'hui les radicaux. Mesdames et Messieurs, vous feriez un pas vers plus de justice sociale si vous incitez votre ministre, M. François

Longchamp, à attribuer sans autre forme de procès cette aide du jour au lendemain à tous les bénéficiaires de l'ex-OCPA dans le canton. Que ne le faites-vous pas? Car voilà une vraie réponse!

Evidemment, au train où vont les choses, vous allez nous contraindre à lancer une initiative. Mais ne pourriez-vous pas, de vous-mêmes, prendre cette décision déjà maintenant, au lieu de vous opposer à ces 10 millions?

M. Christian Lopez Quirland (S). J'essayerai d'être bref. Mesdames et Messieurs, ceci devient un vrai dialogue de sourds et on ne va pas s'en sortir. En effet, d'un côté, l'Entente nous parle de légalité, de loi, de recours; elle nous dit que le Conseil administratif n'a pas le droit de faire ceci ni cela, que le Tribunal fédéral s'est prononcé... Et nous, ce que nous mettons en avant, c'est la réalité des gens, celle des personnes âgées au quotidien. Ce n'est pas un discours en l'air, puisqu'il y a des rapports qui disent la même chose que nous. L'année passée, un rapport de Pro Senectute est sorti, ainsi qu'un rapport commandé par la Commission nationale des aînés à l'Ecole sociale de Saint-Gall, qui démontrent que, dans notre pays, 156 000 personnes de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. Cela, ce sont des chiffres, des faits!

La différence fondamentale entre vous et nous, Mesdames et Messieurs, c'est que vous mettez en avant des côtés légalistes, face à la vision politique que nous avons sur cette thématique-là. Vous ne nous faites pas peur quand vous dites que nous devons assumer nos responsabilités. Oui, nous allons assumer nos responsabilités, parce que le nivellement par le bas ne nous convient pas. Dans ce canton, des personnes âgées ont besoin de notre soutien. Vous dites vouloir soutenir les aînés: puisque vous avez la majorité au niveau cantonal, nous vous invitons à faire une proposition au Grand Conseil pour changer la situation légale et permettre aux communes de soutenir les personnes âgées, en plus des aides cantonales.

Mesdames et Messieurs, vous ne nous faites pas peur: même si nous devons rester le seul village gaulois à exprimer cet avis, eh bien, nous l'assumerons. Comme je l'ai dit il y a deux ans, la loi est peut-être contre nous, mais nous avons pour nous notre conscience, notre vision politique et notre volonté de soutenir les aînés!

M^{me} Maria Casares (AGT). Je me vois obligée de prendre la parole pour revenir sur quelques propos tenus par l'Entente et, notamment, pour faire plaisir à M. Froidevaux – Madame la présidente, vous transmettez! Il faut répéter encore et toujours que le Tribunal fédéral s'est prononcé sur la forme et non sur le fond

de l'initiative! Le Tribunal fédéral ne dit absolument rien sur le fond: il dit simplement que cette initiative n'est pas acceptable sous cette forme.

Ensuite, je dirai que si le Conseil d'Etat veut assumer la responsabilité de supprimer ces prestations municipales, eh bien, qu'il le fasse! Ce n'est pas à la municipalité de gauche, dont le gouvernement et le délibératif sont à majorité de gauche, d'en assumer les conséquences, dès lors que l'Alternative est unanime pour dire que nous devons garder les prestations municipales et aider ces personnes très précarisées.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Froidevaux qu'il y a 5500 personnes en Ville de Genève qui bénéficient de ces prestations, des personnes très précarisées et souvent marginalisées. C'est pour cette raison fondamentale que nous devons continuer à verser ces montants, qui doivent rester un droit. Il ne s'agit pas de faire la charité, l'aumône, comme le propose l'Entente.

Enfin, nous avons entendu plusieurs fois l'argument selon lequel la Ville de Genève n'avait qu'à s'occuper des effets de seuil. En l'occurrence, je vous signale que la commission de la cohésion sociale, grâce aux commissaires de l'Alternative et au magistrat Manuel Tornare, n'a pas attendu le vote du budget 2011 pour s'en préoccuper. En effet, dès janvier 2010, le règlement relatif aux aides financières du Service social a été étendu à d'autres catégories de personnes dans le besoin, qui peuvent dorénavant bénéficier des prestations de la Ville de Genève.

M. Pascal Holenweg (S). J'aurai quelques remarques à faire sur certaines des interventions que nous avons entendues. D'abord, à propos de l'inégalité de traitement que les prestations accordées par la Ville induiraient entre ses habitants et des habitants vivant des situations semblables dans les autres communes, je dirai que cette inégalité est réelle. Mais, face à une inégalité de ce type, la question qui se pose est de savoir si on la règle par le bas ou par le haut, si on attend des autres communes qu'elles fassent ce que nous faisons, c'est-à-dire mieux qu'elles, ou si on fait ce que le Conseil d'Etat nous demande de faire, c'est-à-dire aussi mal que les autres!

Il y a là une responsabilité cantonale qui n'est absolument pas assumée, s'agissant d'introduire entre les habitants des différentes communes une égalité qui ne soit pas une égalité par le bas, en incitant les autres communes à accorder à leurs habitants les prestations que la Ville de Genève accorde aux siens. Ce d'autant que la plupart de ces autres communes ont largement les moyens de le faire. La preuve, c'est qu'un certain nombre d'entre elles, parce qu'elles ont des comptes bénéficiaires, en profitent pour baisser leurs centimes additionnels! C'est ma première remarque: s'il y a inégalité de traitement entre les habitants de la Ville et ceux des autres communes, inégalité de traitement due à la politique sociale des

différentes municipalités, celle-ci doit se régler par le haut, en accordant à tous les droits que la Ville de Genève accorde à ses habitants les plus précarisés.

Ma deuxième remarque porte sur le constat d'évidence qui a été fait tout à l'heure par plusieurs intervenants de l'Entente, à savoir que la pauvreté ne frappe pas seulement les personnes âgées, c'est-à-dire les personnes qui ont droit aux prestations municipales dont nous sommes en train de parler. C'est là une évidence, mais comment répond-on à cette évidence? En supprimant les aides sociales aux personnes âgées ou en accordant des aides à tout le monde? Effectivement, la Ville de Genève pourrait accorder des aides aux personnes victimes de l'effet de seuil, mais cela ne signifie pas qu'il faille abolir les aides accordées aux personnes qui touchent les prestations complémentaires cantonales. Là encore, s'il y a inégalité de traitement, celle-ci doit se résoudre par le haut et non par le bas. Elle doit se résoudre en accordant des aides à ceux qui n'en ont pas, et non en supprimant des aides à ceux qui en bénéficient.

Mesdames et Messieurs, vous avez fait deux propositions. La première vise à supprimer la ligne budgétaire qui finance l'aide aux personnes âgées bénéficiant des prestations du SPC, l'ex-OCPA. La seconde vise à introduire une ligne budgétaire finançant des aides pour les personnes victimes de l'effet de seuil. Ces deux propositions ne doivent pas être jouées l'une contre l'autre, à qui perd gagne: si vous voulez introduire une aide municipale pour les victimes de l'effet de seuil, faites une proposition sur ce thème-là et nous pourrons la soutenir, si vous trouvez le financement.

En revanche, il est impossible de proposer 10 millions d'aide pour les victimes de l'effet de seuil en proposant, en même temps, de réduire d'un centime additionnel l'impôt municipal. Il faut bien financer les aides dont nous parlons. Nous proposons de les financer en maintenant l'impôt municipal; vous proposez des aides pour les personnes victimes de l'effet de seuil, tout en proposant de réduire l'impôt municipal. Autrement dit, vous proposez de ne pas financer les aides que vous voulez introduire à la place des aides que nous pratiquons déjà. Là encore, il y a un travail de cohérence à faire. Le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal l'ont fait et il ne serait pas inutile que vous le fassiez avec nous...

Dernière remarque: quand le Canton exige de la Ville de Genève qu'elle cesse d'accorder les prestations municipales, le Canton fait, d'une certaine manière, le constat des insuffisances de sa propre politique cantonale. Si 5000 personnes bénéficient en Ville de Genève d'une aide municipale, c'est que l'aide cantonale n'est pas suffisante pour leur permettre de vivre dignement. C'est ce qu'a rappelé en début d'après-midi M^{me} Figurek et ce que, probablement, vous n'avez pas entendu ou pas voulu entendre, voire pas compris ou pas voulu comprendre...

En l'occurrence, quand le Canton revendique le monopole de la politique sociale, il ne serait pas inutile que sa politique sociale puisse justifier ce monopole. Si la Ville de Genève verse des aides, c'est que les aides cantonales sont insuffisantes et que la politique cantonale laisse un certain nombre de personnes dans le besoin. Tant que le Canton n'aura pas fait son travail, il faudra bien que quelqu'un le fasse, à moins de laisser un certain nombre de gens vivre en dessous du minimum social décent. Si la Ville de Genève mène une politique sociale, c'est parce que celle du Canton n'est pas assez efficace. Ne laissez donc pas le Canton donner des leçons de cohérence à une municipalité qui fait le travail que le Canton n'est pas capable de faire! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Pour ma part, je trouve qu'il est peu digne de parler des dépenses ponctuelles des personnes du troisième âge en ironisant sur les frais de lunettes ou la nourriture pour chat, alors que chacun sait, ou devrait savoir, que les frais dentaires et de prothèses peuvent déséquilibrer complètement, sur une ou plusieurs années, le budget des personnes du troisième âge.

Pour terminer, je dirai simplement, car j'ai omis de le préciser tout à l'heure, que notre groupe refusera cet amendement qui, en définitive, ne résout absolument rien. Notre groupe est certain, je le répète, que le Conseil administratif sera suffisamment sage pour ne passer outre aux injonctions du Conseil d'Etat.

M. Alexandre Chevalier (L). Il y a des choses qui sont surprenantes dans le débat de ce soir, sur la forme et sur le fond. Sur la forme, il est surprenant – même si ce n'est pas nouveau – de constater que cette municipalité pense être au-dessus de la loi qui la régit. Mesdames et Messieurs, il a été dit à plusieurs reprises que des instances judiciaires avaient pris une décision sur l'initiative IN-1 et l'avaient invalidée. De plus, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il invaliderait notre discussion budgétaire, ou en tout cas cette partie de la discussion budgétaire si nous décidions d'inscrire cette ligne des prestations municipales.

Le Conseil d'Etat est l'organe de tutelle du Conseil municipal, mais ce dernier, comme dans la campagne d'affichage contre la baisse d'impôts, pense qu'il est au-dessus de la loi! Le Conseil municipal devrait pourtant comprendre que, malgré sa volonté de mener une politique du cœur – pour paraphraser notre collègue socialiste – il est soumis à la loi et doit y obéir.

Sur le fond, je reviendrai sur l'incohérence relevée dans le discours de M. Holenweg. Cette incohérence consiste à dire que nous, conseillers municipaux, sommes finalement responsables de ce qui se passe dans le canton, en Europe, dans le monde, au niveau international... Et, pour faire passer le mes-

sage, on tient un pur discours électoral, en disant qu'on va donner de l'argent pour des prestations municipales, tout en sachant qu'elles seront finalement invalidées! Face à cela, la proposition concrète que fait l'Entente ce soir, en toute sérénité, c'est de réaffecter ces 10 millions, qui ne seront de toute façon pas dépensés pour aider les personnes âgées. Car vous êtes en train de mentir ce soir aux personnes qui nous écoutent, et notamment aux personnes âgées, en leur faisant croire qu'elles pourront continuer à recevoir cette aide. C'est faux! Pour notre part, nous souhaitons que ces 10 millions, qui sont à notre disposition dans ce budget, puissent être distribués à celles et ceux qui en ont besoin, à celles et ceux qui pourront effectivement toucher cet argent.

Cela, c'est un message de vérité, ce n'est pas un message électoral. Mais, évidemment, lorsqu'on veut préserver ses plates-bandes et faire plaisir à son électorat en vue des élections, on est prêt à dire n'importe quoi et à donner l'illusion à des personnes dans le besoin qu'elles toucheront de l'argent qui n'arrivera jamais!

M. Olivier Fiumelli (R). Pour ma part, je demanderai formellement à M. Tornare de se prononcer, premièrement sur la motion M-682 de ce Conseil municipal qui demandait de prévoir, dans le cadre du projet de budget 2008, un montant d'au moins 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles, permettant de couvrir des frais non couverts par ailleurs, en faveur de catégories spécifiques, notamment pour les personnes âgées et les invalides bénéficiaires des prestations de l'ex-OCPA, ou souffrant d'un effet de seuil lié aux barèmes OCPA, ou encore pour les personnes et familles en situation de précarité. Qu'avez-vous fait par rapport à cette motion votée par le Conseil municipal?

Deuxièmement, Monsieur Tornare, la liste des propositions d'aides sociales ponctuelles que j'ai lue tout à l'heure, qui parlait des soins dentaires, des frais occasionnés par une hospitalisation ou d'autres frais liés à la possession d'un animal domestique, etc., était la vôtre. J'aimerais donc que vous expliquiez très clairement à M. Zaugg qu'il s'agit de vos propositions, de votre feuille de route, pour l'avenir des prestations sociales de la Ville de Genève. En effet, nous en avons vraiment marre que la gauche continue à nous caricaturer à ce point-là! Nous avons avancé, ce soir, des propositions concrètes pour réorienter la politique sociale de la Ville dans le bon droit, tout en faisant face aux besoins de la population. Alors, Monsieur Tornare, je vous demande de clarifier le débat sur cette question.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Fiumelli parlait de mascarade à propos de ces prestations municipales. C'est quand même assez paradoxal, dans la mesure où la Ville assume depuis 1986 ce qu'il appelle une mas-

carade! Ici, comme l'ont fait Grégoire Carasso et d'autres, je rends hommage à Guy-Olivier Segond, qui a institué ces prestations municipales. Ses deux prédécesseurs démocrates-chrétiens, MM. Buensod et Emmenegger, avaient, quant à eux, continué d'ouvrir des magasins qui distribuaient du charbon, des patates, des poireaux, aux plus nécessiteux. C'était digne d'Eugène Sue, d'Emile Zola, de Jules Vallès, mais c'était ainsi que l'on concevait encore, dans les années 1960 et 1970, la politique sociale. Heureusement, le visionnaire que fut, à la fois à la Ville, à l'Etat et au Conseil national, Guy-Olivier Segond, a changé ce mode de faire. Il a fermé ces magasins tout à fait dépassés, en se disant qu'il valait mieux donner des espèces sonnantes et rébuchantes aux plus nécessiteux.

C'est ainsi que la Ville distribue ces prestations municipales, dont les montants ont été réactualisés au cours des nombreuses années et qui sont de 185 francs pour une personne et de 260 francs pour un couple. Si un couple a un ou plusieurs enfants, on module, on augmente la somme. Quand je suis arrivé au Conseil administratif, mon correspondant chargé du social à l'Etat n'était autre que Guy-Olivier Segond. Il n'allait évidemment pas me demander de supprimer des prestations municipales dont il était l'auteur.

Maintenant, j'aimerais rappeler que les bénéficiaires de ces prestations municipales sont toujours, à l'heure actuelle, pour 60% des personnes à l'AVS, et pour 40% des personnes à l'AI. Et Dieu sait si l'AI, ces dernières années, a subi quelques coupes! Cette année, il y a moins de bénéficiaires, parce que de plus en plus d'ainés sont de la génération qui a cotisé au deuxième pilier et ils sont donc moins dans le besoin. Il y a donc 4500 bénéficiaires, alors qu'ils étaient 5500 il y a trois ou quatre ans. Face à ces 4500 personnes, il est vrai que 11 200 personnes environ pourraient demander ces prestations municipales. En l'occurrence, comme pour l'AVS, il faut écrire au Service social de la Ville de Genève pour les obtenir. La demande doit être faite, il n'y a pas d'automatisme.

Par ailleurs, pour répondre en partie à votre question, Monsieur Fiumelli, je dirai que ce soir les lignes ont un peu bougé. Il y a quelques années, j'entendais une partie de la droite, et même au-delà de la droite, demander la suppression totale de cette ligne de 10 millions. Puis, il y a eu une motion des Verts, si ma mémoire est bonne, pour inscrire une ligne de 5 millions. Ce soir, je vois – et j'en suis fort heureux – que les lignes ont bougé et que la droite demande le maintien de ces 10 millions, pour une autre affectation. Je m'en réjouis, car cela veut dire que tout n'est pas perdu, qu'on peut entamer un dialogue et entrer en négociation un jour ou l'autre.

S'agissant des effets de seuil, sachez que j'en discute depuis dix ans, d'abord avec Guy-Olivier Segond, puis avec son successeur chargé du social, Pierre-François Unger, et maintenant avec François Longchamp. Mais il faut dire que ce n'est pas aussi simple que certains le prétendent. Nous en avons discuté dans des

groupes de travail: pour combattre l'effet de seuil, faut-il octroyer des prestations ponctuelles en Ville de Genève, ou des prestations régulières? Si nous commençons à offrir des prestations ponctuelles pour combattre l'effet de seuil, que risquons-nous? On parle d'inégalité d'une commune à l'autre, mais nous risquons de créer une inégalité à l'intérieur de notre bonne Ville de Genève. C'est un risque auquel nous devons penser.

Troisièmement, certains me reprochent d'avoir tardé, de n'avoir pas eu le courage politique de supprimer ces prestations municipales. J'accepte cette remarque. Mais je m'explique: depuis la modification de la loi fédérale, il y a eu de nombreux recours avec effet suspensif, et nous avons dû attendre la décision du Tribunal fédéral. A cet égard, M. Zaugg a raison, le Tribunal fédéral a donné tort à l'Avivo sur la forme de son initiative, mais pas sur le fond! Par conséquent, des recourants, quels qu'ils soient, que ce soit des associations comme l'Avivo, des partis politiques ou des particuliers, ont toujours la possibilité, dès lors que ces prestations municipales seraient supprimées – je parle au conditionnel – d'aller à nouveau devant les tribunaux, Tribunal administratif, puis Tribunal fédéral.

On peut imaginer qu'une joyeuse et enthousiaste coalition de bénéficiaires refuse d'accepter la décision du Conseil d'Etat obligeant la Ville de Genève à supprimer ses prestations municipales, et cela au nom des droits acquis. Dans notre pays démocratique, c'est un principe reconnu par les tribunaux, aussi bien au niveau cantonal que fédéral. Au nom des droits acquis, les recourants pourraient exiger que ces prestations municipales soient versées en tout cas aux 4500 personnes qui les touchent depuis de nombreuses années. Ce n'est donc pas aussi simple et il s'avère que certains intervenants ont eu parfois des arguments extrêmement réducteurs – je peux le comprendre, sachant que vous n'êtes pas tous forcément au cœur de ce dossier.

Ce soir, le Conseil administratif vous propose de voter ces 10 millions pour les prestations municipales, même s'il est vrai que le Conseil d'Etat pourrait invalider le budget municipal. Jean-Marc Froidevaux a fait à ce sujet un discours très brillant, en exposant ses idées. Je ne les partage pas, mais je reconnais, intellectuellement parlant, qu'il a fait un plaidoyer tout à fait intelligent. Toujours est-il que si l'Etat invalide, pour cette raison-là, la totalité du budget, le Tribunal administratif, auprès duquel nous allons recourir, trouvera que c'est complètement disproportionné. En revanche, l'Etat pourrait, et à mon avis c'est ce qu'il fera, mettre une réserve contraignante concernant cette ligne budgétaire des prestations municipales. Cela voudrait dire que seule une ligne du budget est invalide. Le reste, nous pourrions le dépenser; tous mes collègues seraient entièrement satisfaits, et votre serviteur un peu moins. Mais nous pourrions également aller devant le Tribunal administratif, en demandant l'effet suspensif, ce qui voudrait dire à nouveau des procédures...

J'ai rencontré, je ne vous le cache pas, François Longchamp pour une séance de travail, entre autres sur ce sujet. Je lui ai proposé que, fin janvier ou début février, nous puissions nous rencontrer, avec les partenaires sociaux, avec les associations – Avivo, Pro Senectute, Caritas, Centre social protestant – qui sont intéressées par cette problématique. Le magistrat Longchamp a accepté – il doit encore confirmer sa présence, je ne veux pas parler à sa place – pour que nous essayions justement de trouver des solutions. Car il faudra bien en trouver. Certes, je pourrais faire comme Ponce Pilate: après moi le déluge, le 31 mai, je quitte la fonction de conseiller administratif pour d'autres horizons, mon successeur ou ma successeuse fera ce qu'il ou elle voudra. Mais ce n'est pas mon genre: je ne veux pas laisser cette épine dans le pied de mon ou de ma successeur.

Pour en revenir aux effets de seuil, comme l'a expliqué brillamment M^{me} Figurek, nous les combattons depuis 1999, et je dirais que l'Etat, lui, devrait les combattre un peu plus fermement. En Ville de Genève, nous les combattons grâce au budget social, qui a augmenté de 73% grâce à vous, Mesdames et Messieurs, qui votez les budgets. Depuis 1999, vous avez permis d'augmenter de 73% le budget social et Pascal Holenweg a bien raison de dire que ce sont les habitants de Lancy qui pourraient parler d'inégalité de traitement! Alors, pourquoi n'y a-t-il pas une réflexion pour l'ensemble du Canton?

On a évoqué le rapport sur la pauvreté: en l'occurrence, je l'ai demandé et je l'ai reçu. Mesdames et Messieurs, pourquoi avons-nous choisi de lancer l'expérience sur l'isolement des aînés dans le quartier de la Servette? En passant, je relève que le Conseil administratif m'a demandé de ne pas faire appel aux emplois de solidarité (EdS): je suivrai cette décision majoritaire du Conseil administratif et nous essaierons de trouver une autre solution. Mais pourquoi, disais-je, lançons-nous cette opération dans le quartier de la Servette? Eh bien, justement, grâce à cette étude sur la pauvreté, nous nous sommes aperçus que, du point de vue sociologique, c'est le quartier où vivent le plus d'aînés nécessiteux, de classe modeste et isolés. Lancer cette expérience est une manière, communautaire et collective, de combattre l'effet de seuil. Nous ne sommes donc pas restés inactifs, parallèlement au maintien des prestations municipales.

En conclusion, je vous demande de voter le maintien de ces prestations pour ne pas effrayer encore plus les rentiers AVS et AI concernés. Ceux d'entre vous qui m'ont accompagné au mois de septembre sur le bateau de la CGN et qui ont fait la croisière avec les bénéficiaires les ont entendus: ceux-ci sont prêts à des changements, mais ils ne veulent pas non plus renoncer à une aide des pouvoirs publics, surtout à une époque où les primes des caisses maladie explosent, où on parle de hausse des tarifs TPG – hausse contre laquelle j'ai voté et qui a heureusement été refusée par le Grand Conseil – où il y a des menaces d'augmentation tous azimuts. Est-ce vraiment le moment de précariser encore plus ces populations? Pour ma part, cela fait onze ans que je réponds par la négative! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement visant la suppression de la ligne «Prestations municipales», soit une diminution de 10 millions de francs, est refusé par 46 non contre 27 oui.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, compte tenu de ce vote, nous retirons formellement notre second amendement qui lui était lié.

La présidente. Merci, Monsieur Fiumelli. Même si c'est parfaitement logique, il fallait en effet que vous l'annonciez.

Mesdames et Messieurs, je vous propose une suspension de séance de cinq minutes, pour que vous puissiez vous détendre... (*Exclamations.*) Vu le niveau d'agitation qui règne dans cette salle, cela vous fera le plus grand bien!

(La séance est suspendue de 22 h 40 à 22 h 47.)

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Allocations sociales ponctuelles, page 17 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à augmenter de 85 000 francs la ligne «Allocations sociales ponctuelles», qui passerait ainsi à 385 000 francs.

M. Georges Queloz (L). Voilà encore une proposition d'amendement qui revient par la fenêtre! Apparemment, certains commissaires ont jugé que le travail du magistrat n'était pas bien fait et, par l'intermédiaire de la commission des finances, cet amendement revient sur nos bancs, mais il n'est nullement justifié. Quant à nous, nous n'accepterons pas de rétablir ces 85 000 francs, qui ont été enlevés par l'exécutif entre le budget 2010 et le budget 2011.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Pour les mêmes motifs que j'ai exposés tout à l'heure, à propos de l'augmentation de 70 000 francs sur la ligne «Allocations sociales», l'Alternative vous propose d'augmenter la subvention «Allocations sociales ponctuelles». En effet, en temps de crise, il est vraiment malvenu de

diminuer ces lignes. Nous proposons donc de rétablir le montant qui figurait au budget 2010.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 34 oui contre 26 non.

Page 61, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 361, Subventions accordées – cantons (FASe, page 17 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant à augmenter de 300 000 francs la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), qui passerait ainsi à 6 406 832 francs.

M. Rémy Burri (R). Nous allons refuser cet amendement, non pas que nous serions contre ce à quoi va servir ce montant, c'est-à-dire les maisons de quartier, les animations dans les quartiers de la ville de Genève, mais parce qu'il nous paraît trop facile de rajouter comme cela, à l'arrache, en commission des finances, 300 000 francs pour la FASe, sans avoir vraiment pu en discuter ni voir concrètement ce qui va se faire avec ce montant.

Vous savez très bien – Madame la présidente, vous transmettez à M. Tornare – que je suis particulièrement attaché à ce que le travail des maisons de quartier puisse se faire, à ce que les prestations des maisons de quartier puissent être maintenues. Mais, aujourd'hui, nous constatons que les maisons de quartier sont malheureusement dans des situations souvent difficiles, contraintes de supprimer des prestations, voire de fermer pendant deux semaines, pour récupérer quelquefois des centaines d'heure – typiquement, plus de 450 heures à la Maison de quartier des Asters. Nous ne pouvons pas accepter cette situation. Face à la générosité de la Ville de Genève, qui octroie plus de 6 millions à la FASe, il n'est pas normal que nous ne puissions pas voir clairement les fruits de cet engagement financier.

Ce que nous voulons, Monsieur Tornare, c'est que vous regardiez de plus près ce qui se passe à la FASe, que vous veilliez à ce que les maisons de quartier puissent continuer à faire un travail de qualité, que vous entendiez les bénévoles, qui dénoncent les pressions exercées par la FASe, pressions qui les empêchent de faire correctement leur travail d'accueil des jeunes, en garantissant une animation de qualité et des heures d'ouverture suffisantes. Aujourd'hui, via ce financement qui passe par la FASe, ce n'est plus possible dans certaines maisons de quartier. Ainsi, la Maison de quartier des Asters a été touchée de plein fouet, parce qu'elle

a cumulé les tares, si je puis dire, à savoir des changements de personnel en cours d'année et des départs à la retraite, ce qui fait qu'elle a perdu 15%. Cela n'a l'air de rien, mais 15%, c'est bel et bien énorme quand on doit accueillir régulièrement des jeunes et organiser des centres aérés.

Monsieur Tornare, nous vous demandons de revenir le plus tôt possible avec une proposition, pour nous dire ce qui se passe et comment vous comptez intervenir. Cela afin que le travail des maisons de quartier puisse se faire sereinement, que cette mission, créée par des bénévoles, puisse être pérennisée et que nos financements ne passent pas à travers une usine à gaz, avec un retour sur investissement qui reste encore à prouver. En effet, sur ces 300 000 francs, je pense que la Ville de Genève ne va même pas récupérer le quart, ce qui n'est pas normal, alors que nous avons vraiment des besoins.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à refuser ces 300 000 francs supplémentaires, afin que M. Tornare revienne avec un projet concret, qu'il puisse, une bonne fois, travailler à fond sur ce dossier et donner une réponse de qualité aux maisons de quartier de la Ville de Genève, qui le méritent.

M. Adrien Genecand (R). Effectivement, ce débat sur la FASe tombe à pic. A l'époque, sa création était certainement justifiée et visait à plus de qualité, à plus de coordination. Mais nous nous sommes rendu compte que, petit à petit, on nous a retiré du pouvoir au niveau communal, que la FASe est une institution intermédiaire entre nous et le Canton, dont nous avons perdu le contrôle. Nous n'arrivons à nous saisir du débat que lorsqu'il y a des problèmes dans les maisons de quartier. En l'occurrence, je crois qu'on a vraiment créé une usine à gaz! Ce qui était à la base une intention louable montre ses limites, puisqu'on perd de la substance dans les quartiers et dans la proximité. On a essayé, on a pratiqué, et là je crois qu'on arrive au bout du système et que cet argent serait certainement mieux investi directement dans les maisons de quartier, dans la proximité, plutôt que dans une institution intermédiaire entre le Canton et la Ville. Voilà, tout a été dit... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, il y a un doux mélange entre différents groupes qui discutent dans cette salle. C'est fort sympathique, mais on ne s'entend plus! Poursuivez, Monsieur Genecand...

M. Adrien Genecand. Merci, Madame la présidente, mais je crois que je vais abrégé, puisque, de toute façon, vous n'avez pas réussi à rétablir le silence. Donc, je vais me taire!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il m'appartient de finir les phrases dont M. Genecand a été privé! Si nous reprenons le rapport de la commission des finances à la page 419, nous lisons que la commission des finances a abordé la question de la FASE. Nous y lisons également qu'un commissaire de l'Alternative a attiré l'attention de la commission sur d'éventuelles difficultés de gestion de la FASE, lesquelles ont été évoquées à l'instant par les deux intervenants précédents. La question qui s'est posée pour la commission des finances était de savoir s'il convenait que la Cour des comptes s'intéresse à cette matière. Et la question qui se pose pour nous, politiquement, c'est de savoir si, en de telles circonstances, accroître l'aide permettra d'améliorer le travail de la FASE ou si, au contraire, cela permettra à cette dernière de reporter à plus tard l'audit interne éventuellement nécessaire, ou le travail de réflexion de l'ensemble des personnes qui animent la FASE.

A notre sens, c'est le moment le plus inopportun pour accroître la somme versée par la municipalité à la FASE. En revanche, c'est le moment de faire le point de la situation, de corriger ce qui mérite de l'être et, ensuite, de fixer de nouveaux objectifs budgétaires et de voir précisément quel est le montant requis, de la part de la Ville de Genève, en hausse ou non, pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Ici, je ne peux m'empêcher d'ouvrir une parenthèse après les deux premières interventions. Mesdames et Messieurs, on peut se demander, dans l'éventualité où les reproches faits à la FASE sont vrais, s'ils ne sont pas simplement inhérents au système. Et, s'ils devaient être inhérents au système, je me tourne alors vers le magistrat: Monsieur Tornare, prenez garde que le système de gestion des crèches que l'on met en place aujourd'hui ne soit pas constitutif de mêmes problèmes dans dix ans, faute d'avoir tenu compte des expériences, bonnes et parfois moins bonnes, de la FASE.

Voilà pourquoi le bon sens commande de reporter la décision sur le juste montant, le montant dont la FASE a besoin pour atteindre ses objectifs, de reporter cette décision au prochain débat budgétaire, une fois que celle-ci aura produit l'ensemble de l'analyse sur les causes des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui, sur les coûts et sur l'opportunité des solutions qu'elle propose.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs, l'Alternative, quant à elle, vous demande d'augmenter de 300 000 francs la subvention à la FASE. Nous serons vraiment très vigilants et veillerons à ce que cette somme aille bien aux maisons de quartier, qu'elle permette de fournir des prestations socioculturelles de qualité répondant aux besoins de la population, mais également d'éviter ce qu'a souligné tout à l'heure le représentant radical Rémy Burri, à savoir la fermeture de certaines maisons de quartier, voire la réduction du temps de travail de

certaines travailleuses et travailleurs sociaux, au profit du fonctionnement administratif de la FASE.

Nous sommes toutes et tous bien conscients qu'il y a des problèmes de fonctionnement à la FASE. Nous nous associons aux conclusions de la commission des finances, qui demandent non pas un audit interne, comme le disait M. Froidevaux, mais bien un audit de la Cour des comptes, afin d'identifier les dysfonctionnements auxquels nous devons faire face et qu'il nous faudra pallier.

A terme, il est vrai que l'Alternative se pose la question de pérenniser ces maisons de quartier. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'un débat sur la possibilité de municipaliser ces maisons et de les gérer directement, sans passer par un organisme intermédiaire qui alourdit non seulement la gestion, mais également notre budget. Car les montants que nous versons à la FASE sont utilisés, je le répète, pour le fonctionnement même l'institution, alors que le but est quand même de fournir des prestations à nos concitoyennes et concitoyens.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tout d'abord, j'aimerais rappeler que la FASE est une fondation intercommunale, avec participation du Canton. Monsieur Froidevaux, depuis quelques années, cette fondation est présidée par un de vos excellents camarades et ancien maire de Bernex, le libéral Mauris, qui fait très bien son travail, je peux vous l'assurer. Depuis quelques mois, la FASE a un nouveau directeur, M. Yann Boggio, qui s'est attelé à la tâche et qui essaie de proposer des pistes au conseil de fondation pour éponger le déficit existant depuis de nombreuses années. On étudie donc attentivement les solutions pour pallier ce manque d'argent. Je rappelle d'ailleurs que l'Association des communes genevoises, réunie en assemblée extraordinaire au mois de novembre, a voté 970 000 francs, pris sur le Fonds d'investissement intercommunal, pour pallier ces soucis pécuniaires. Voilà pour le cadre général.

Cela dit, Monsieur Burri, s'agissant d'une fondation, il faut qu'il y ait une solidarité de toutes les communes et du Canton. Nous sommes tous responsables, dès lors que nous avons accepté – ce sont mes prédécesseurs qui ont signé – de participer à cette fondation et il faut accepter d'être solidaires dans les bons comme dans les mauvais jours. Ces dernières années, nous avons favorisé des conventions avec tous les partenaires, qu'ils soient des acteurs publics ou privés, pour essayer justement de donner une meilleure lisibilité à l'action de la FASE sur le terrain. La Ville de Genève, comme je l'ai dit, participe d'une manière solidaire à la réduction du déficit, ce qui est normal.

D'après ce que j'ai entendu à l'instant, certains préconiseraient une municipalisation des maisons de quartier et centres de loisirs, chaque commune devenant autonome en quelque sorte. Mais c'est là une position un peu contraire par rap-

port à celle qui s'est manifestée au sujet des prestations municipales. En effet, les mêmes disaient tout à l'heure qu'il fallait supprimer les prestations municipales en Ville de Genève, parce qu'elles créaient une inégalité de traitement d'une commune à l'autre. Eh bien, si on commence à municipaliser les maisons de quartier, chaque commune va mener sa propre politique en la matière et il y aura une inégalité de traitement d'une commune à l'autre par rapport aux missions de service public et aux prestations qui pourraient être offertes au public.

Pour ma part, je pense qu'il y a une alternative à la municipalisation. La Ville de Genève, depuis de nombreuses années, participe évidemment sur le plan financier aux activités de la FASE, mais nous développons aussi notre propre politique. Quand, au nom du Conseil administratif, j'ai créé la Délégation à la jeunesse, en l'an 2000, j'ai toujours refusé de la rattacher à la FASE, contrairement à ce qu'ont fait, après moi, certaines communes. Grâce à vous, la Délégation à la jeunesse est entièrement financée par la Ville de Genève et nous avons pu, dès l'an 2000, mener notre propre politique, qui a d'ailleurs été considérée comme excellente et qui a été suivie par d'autres communes d'ici et d'ailleurs. Pour ce qui est de la FASE, nous donnons effectivement plus que ce que nous devrions donner, et cela déjà sous l'ère Segond, puis sous l'ère Rossetti et enfin sous l'ère de votre serviteur.

Monsieur Burri, j'ai répondu à 17 h à une question que vous aviez posée concernant la Maison de quartier des Asters. Je passe ici du général au particulier... Je m'inscris en faux contre les sommes que vous avez énoncées il y a un instant. Je vous avais reçu il y a quelque temps dans mon bureau, avec des délégués de la Maison de quartier des Asters, et je vous propose que nous nous rencontrions à nouveau. Mais je rappelle déjà que pour les postes d'animateurs, la Maison de quartier des Asters est passée d'une dotation de 425% à 410% pour la période de juillet à décembre 2010. Vous voyez qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat ni griffer sa chienne! En ce qui concerne les postes de moniteurs, la maison de quartier a vu sa dotation diminuer de 5825 heures à 5747 heures, soit moins 78 heures. Doit-on faire la grève pendant quinze jours pour cela? Franchement, on n'est pas en France, et je trouve que cela ne vaut pas la peine de faire la grève!

Enfin, et j'en terminerai par là, quand il y a eu des soucis financiers ici ou là, dans certaines maisons de quartier, j'ai toujours joué le rôle d'amortisseur, au nom du Conseil administratif. Cela a été ma politique depuis de nombreuses années. Pour des raisons familiales, je n'ai pu me rendre aux quarante ans de la Maison de quartier de la Jonction, mais M^{me} la maire, M. Pagani ainsi que M^{me} Sumi m'ont rapporté que les responsables de la maison de quartier m'avaient rendu hommage. En effet, cet été il leur manquait de l'argent pour les centres aérés et c'est mon département qui a joué les amortisseurs. Nous l'avons fait aussi pour d'autres maisons de quartier de notre ville, afin de préserver certaines missions, qui sont des missions de service public auxquelles je tiens, afin de pouvoir

organiser les centres aérés durant l'été ou d'autres activités, et que les enfants, les ados et les moins jeunes ne soient pas préterités.

M. Rémy Burri (R). Je vous remercie, Monsieur Tornare, de revenir sur l'audition que vous avez généreusement accordée à la Maison de quartier des Asters, mais je rappelle que vous avez voulu m'interdire l'accès de votre bureau, sous prétexte que je siégeais dans cette enceinte! Si les autres membres du comité n'étaient pas intervenus fermement, j'aurais dû attendre patiemment sur le pas de la porte. Heureusement, vous êtes revenu à de meilleurs sentiments, mais cela a tout de même été un épisode assez regrettable.

Pour revenir aux chiffres que j'ai cités tout à l'heure, je ne vois pas en quoi ils étaient faux. Vous avez reconnu que 78 heures de monitorat avaient été perdues, plus 415 heures d'animation. En effet, en passant de 4,25 postes par année à 4,1 postes, cela fait près de 500 heures! C'est énorme, si l'on veut pouvoir maintenir un minimum de prestations vis-à-vis de la population. Vous savez que le quartier de la Servette connaît une forte densification et que la Maison de quartier des Asters accueille de plus en plus de jeunes qui viennent d'autres quartiers, où il y a aussi des manques de places pour les centres aérés. Beaucoup de jeunes viennent jusqu'aux Asters et nous devons pallier ces manques.

Par conséquent, minimiser ces 500 heures, Monsieur Tornare, c'est manquer de respect à l'égard du personnel de ces maisons de quartier. En plus de ces heures perdues, le personnel fait beaucoup d'heures supplémentaires, qui permettent d'accueillir les jeunes, mais aussi de répondre aux sollicitations de la Ville. Par exemple, lors des journées du développement durable et autres, ce sont des centaines d'heures qui sont faites par le personnel des maisons de quartier et par les bénévoles. Je trouve donc que vous faites bien peu de cas de l'engagement de ces personnes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tout d'abord, Monsieur Burri, sachez que c'est une habitude: quand je reçois des comités de crèches ou de maisons de quartier, je demande aux conseillers municipaux qui siègent dans ces comités, qu'ils soient de gauche ou de droite, de ne pas participer à la discussion, de se contenter d'écouter, d'être témoins. En effet, je trouve qu'autrement on politise trop le débat et qu'il peut y avoir des pressions un peu désagréables. Quand les comités viennent avec des élus, il est vrai que les gens parlent autrement et que le ton monte peut-être plus facilement... Je fais exactement la même chose quand ce sont des conseillers municipaux socialistes, vous pouvez le leur demander. C'est mon habitude, j'ai appris cela aussi de certains modèles que j'ai eus en politique et je continuerai à agir de la sorte. Mais je peux vous assurer

qu'il y a une égalité de traitement entre les élus de droite, du centre et de gauche, à cet égard.

Ensuite, Monsieur Burri, je réitère mon offre de vous recevoir à nouveau – vous écouterez et vous serez témoin! – avec le comité de la Maison des Asters. Mais je vous rappelle aussi qu'avec ma directrice, Carine Bachmann, nous avons organisé au début 2010 une rencontre avec toutes les maisons de quartier: chacun a pu s'exprimer, chacun a pu faire part de ses doléances, chacun a pu se prononcer sur des propositions que nous avons faites, s'agissant de lancer des opérations pilotes dans certaines maisons de quartier. Je remercie d'ailleurs, encore une fois, l'ensemble du personnel de ces maisons, lesquelles sont prêtes à accepter une modernisation de leurs structures, à offrir de nouvelles prestations, à en abandonner d'autres qui sont peut-être moins nécessaires par les temps qui courent, bref à être en meilleure adéquation avec notre temps. Je crois que cela va plutôt dans le bon sens. En tout cas, cette journée d'étude, à mon avis et de l'avis d'une majorité de participants, était très réussie, notamment grâce à la préparation qu'avait faite ma directrice Carine Bachman.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 34 non (1 abstention).

Page 61, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Forum des démocraties participatives, page 17 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes radical et libéral, visant à supprimer la nouvelle subvention de 50 000 francs accordée au Forum des démocraties participatives.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, vous savez très bien ce que nous pensons de la démocratie de quartier! Nous avons eu souvent l'occasion d'en débattre. Pour nous, il est exclu de verser des montants sur lesquels nous n'avons aucun contrôle et pour des forums dont nous pouvons nous dispenser, dès lors que nous avons des institutions qui fonctionnent, avec des élus provenant de tous les quartiers. D'ailleurs, si on veut suivre l'idée qui est derrière cette «démocratie de quartier», il faudrait changer l'appellation, appeler un chat un chat, et lui donner son véritable nom, à savoir «manipulation politique», car c'est exactement de cela qu'il s'agit. Chaque fois qu'on organise des colloques, des forums, c'est dans un but bien précis, pour arriver à un résultat que l'on connaît, à des conclusions que l'on peut écrire à l'avance, après avoir choisi des acteurs qui vont faire une majorité et aller dans le sens qu'on attend. Pour notre part, nous ne croyons pas à la démocratie de quartier, nous n'en voulons pas et nous ne la financerons pas!

M. Adrien Genecand (R). Eh oui, Mesdames et Messieurs, sur la démocratie participative, vous m'attendiez, et je suis là! (*Exclamations et rires.*) Il est évidemment exclu pour nous de continuer à financer cela. Je vous rappelle que cette ligne avait été votée de façon provisoire à l'époque. Maintenant, si vous voulez être cohérents, il faudrait prévoir un forum dans tous les quartiers. Alors, où sont vos amendements pour Plainpalais, Jonction, Acacias, Eaux-Vives, Pâquis, Champel, Petit-Saconnex, Servette? Vous ne les présentez pas, sans doute parce que vous avez des représentants dans ces quartiers.

De façon générale, je réitère ce que j'ai déjà dit à maintes reprises: la démocratie participative n'est simplement pas possible, parce que nous avons un parlement qui est élu pour cela. C'est notre rôle en tant qu'élus, de gauche ou de droite, d'être à l'écoute de la population. Nous sommes tous bien répartis dans les quartiers et, à ma connaissance, il n'y a pas de quartier qui ne compte pas d'élus. C'est pourquoi il est exclu de créer de nouvelles structures pour écouter les gens. C'est notre rôle d'aller au-devant de la population, de l'écouter, de relayer ses préoccupations si on estime qu'il y a quelque chose à faire, ou de lui expliquer pourquoi telle ou telle chose n'est pas possible. Voilà pourquoi nous nous opposons à cette subvention et nous demandons de supprimer cette ligne.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). J'interviendrai ici au nom de l'Alternative. Effectivement, sur ce sujet nous attendions M. Genecand: nous l'avons trouvé et entendu! Mais, Madame la présidente, il a, à notre sens, trop élargi le débat. En effet, si des questions avaient été posées en commission de la cohésion sociale, on aurait vu qu'il ne s'agit pas ici d'un grand projet lié à la démocratie participative, mais d'une ligne de la Délégation à la jeunesse, qui concerne avant tout les jeunes du quartier de Saint-Jean. A travers le Forum Saint-Jean, ces jeunes vont être sollicités pour exposer leurs projets, et ils vont pouvoir collaborer dans la structure que vous connaissez tous, au 99, rue de Lyon.

Mesdames et Messieurs, combien de fois n'avons-nous pas entendu, notamment sur les bancs de droite, qu'il y avait un laisser aller parmi notre jeunesse? Ici, cette subvention concerne des jeunes qui ne désirent qu'une seule chose, c'est de participer, de développer des projets, et la Délégation à la jeunesse ne fait que mettre à leur disposition une structure existante, avec des locaux.

Plus généralement, mais sans entrer dans le débat sur la démocratie de quartier ou la démocratie participative, car ce n'est pas le sujet, je dirai que, oui, nous la défendons! Certes, nous avons effectivement un rôle en tant qu'élues et élus, mais nous pensons également que la démocratie est vivifiée quand les associations de quartier peuvent s'exprimer et participer. D'ailleurs, nous aurons l'occasion d'approfondir ce sujet lorsque nous discuterons du quartier des Grottes. En

commission, nous avons entendu des représentants de ce quartier et nous avons aussi pu entendre les positions de M. Genecand, que la gauche ne partage absolument pas. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que dans tous les quartiers où les habitants participent et font des projets, la vie du quartier s'en trouve vivifiée et les projets sont conduits à terme. Il faut donc, au contraire, saluer la belle énergie des habitantes et des habitants lorsqu'ils se mobilisent, comme le montre l'expérience du Forum Saint-Jean.

Pour le reste, encore une fois, l'amendement dont nous parlons porte sur un sujet tout autre; il concerne des projets liés à la jeunesse, sur une ligne de la Délégation à la jeunesse. Raison pour laquelle nous refuserons la suppression de cette nouvelle subvention, en regrettant qu'il n'y ait pas eu de questions au bon moment, c'est-à-dire en commission, lors de l'audition du magistrat.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'interviens ici en tant que membre du Parti démocrate-chrétien, mais aussi et surtout en tant qu'habitante de Saint-Jean. Je crois qu'on peut être pour ou contre la démocratie participative, mais qu'il ne faut pas tomber dans les clichés. En l'occurrence, j'aimerais nuancer ce qui a pu être dit précédemment par les représentants du Parti libéral-radical. Le Forum Saint-Jean, j'ai pu le découvrir ces derniers temps, n'a pas de couleur politique; ce n'est pas une association qui défend les intérêts d'un groupe plutôt qu'un autre. Il est ouvert à tous les acteurs politiques et il a d'ailleurs invité plusieurs fois les élus de tous bord, y compris les élus de l'Entente, à participer à des débats sur différents sujets concernant le quartier.

A nos yeux, le Forum Saint-Jean n'a pas pour ambition de court-circuiter le Conseil municipal. Il est très sensible à cet aspect et, pour le moment, il n'est jamais tombé dans ce travers. Pour nous, c'est un outil utile et modéré, qui permet d'assurer le lien entre les élus du quartier et les habitants de Saint-Jean. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas la suppression de cette subvention.

M. Adrien Genecand (R). Premièrement, Mesdames et Messieurs, s'il s'agit d'une association de jeunes, pourquoi la ligne s'appelle-t-elle «Forum des démocraties participatives»? Si c'est une association de jeunes, il existe pour cela une ligne budgétaire «Parlement des jeunes», qui n'est plus active et qui peut donc tout à fait recevoir ce type de projet. Alors, pourquoi ne s'adresse-t-on pas à notre excellent magistrat en charge du social Manuel Tornare, toujours à l'écoute des jeunes, pour ce genre de projet?

Deuxièmement, nous ne sommes pas contre la participation, mais contre cette subvention, contre le fait que les gens aient besoin d'argent pour participer, pour

donner leur avis, pour débattre. Dans notre pays, grâce à la démocratie semi-directe, tous les moyens sont à notre disposition pour nous battre pour nos idées, pour proposer, pour réaliser parfois, et d'autres fois non, mais au moins nous pouvons essayer. Tout est possible. Pourquoi faut-il donner de l'argent pour le faire? Il n'y a pas de raison.

Les associations, en Suisse, peuvent tout faire. Il existe la liberté d'association et chacun peut se battre pour ses idées. Quand l'association est jugée d'utilité publique, on la subventionne. Mais quand il s'agit de politique, on ne peut pas subventionner. Ou alors, on révisé notre système politique et on passe de la milice au professionnalisme! Pour l'instant, nous sommes élus, nous sommes payés pour représenter les gens qui nous ont élus et tous les habitants. Si les habitants ont des envies, des idées, des projets, ils doivent s'adresser à nous, et c'est à nous de relayer et de mettre en œuvre les projets.

De plus, lorsque les citoyens décident de ne pas passer par les élus, ils peuvent utiliser l'initiative communale, la pétition... Il y a une multitude de moyens permettant aux gens de participer. Il n'est pas nécessaire de leur donner de l'argent pour participer. Sinon, qu'est-ce que cela signifie? Va-t-on payer les gens pour qu'ils aillent au local de vote le dimanche matin, si on décide que le nombre de votants est trop bas? Est-ce cela que vous voulez? Va-t-on donner un chèque à tous ceux qui participent? Alors, j'en veux aussi un, car je participe comme tous les autres!

En l'occurrence, il faut être cohérent: soit vous décidez de professionnaliser le système et vous vous battez au niveau fédéral. Le peuple suisse tranchera pour savoir si on reste dans un système de milice ou si on passe à un système professionnel. Mais, avant, il n'y a pas de raison de créer une injustice entre ceux qui sont soutenus par une ligne budgétaire pour participer, et ceux qui n'ont pas ce soutien, qui font pourtant un travail important mais qui ne sont pas rémunérés pour cela.

M. Armand Schweingruber (L). De ce que je voulais dire, tout ou presque vient d'être exprimé par mes collègues de l'Entente, et je vais éviter les répétitions inutiles. Pour ma part, je considère que le titre de cette ligne est un miroir parfaitement déformant. J'aimerais qu'on m'explique en quoi la démocratie à la mode helvétique n'est pas participative. On est en train d'inventer un nouveau concept dont je ne vois pas quelle place il pourrait raisonnablement prendre dans le cadre de nos institutions. Nous connaissons le droit de référendum, le droit d'initiative, ou encore le droit de pétition dans la mesure où les barrières de signatures pour les deux autres formes d'intervention seraient trop élevées. C'est largement suffisant et il n'y a aucun sens à inventer de nouvelles structures. Si je devais

conclure par un seul mot, je dirais que ce qu'on nous propose ici, c'est un flacon dont l'étiquette ne correspond pas au contenu, qui est trompeuse!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'entends qu'on est en train de taxer de gauchistes, ou je ne sais quoi, ces forums de participation. Quant à moi, je pense que ce sont aussi des forces de proposition dans les quartiers qui méritent d'être prises en compte. C'est ce qui nous pousse, nous, les démocrates-chrétiens, à participer au Forum Saint-Jean – M^{me} Chappuis l'a dit – chaque fois que c'est possible, comme nous essayons de participer à d'autres structures, par exemple les maisons de quartier. Mais il est vrai que, compte tenu du rythme des séances des commissions parlementaires et du Conseil municipal, il n'est pas toujours évident d'être présent. Reste que, chaque fois que nous avons pu participer, nous l'avons fait.

A notre sens, il faut donc encourager ce forum, force de proposition comme tant d'autres, l'encourager aussi financièrement, pour que l'organisation puisse se faire, tant il est vrai que les conseillers municipaux, n'en déplaît à mon collègue Genecand, ne peuvent pas être partout. Mesdames et Messieurs, vous avez peut-être le don d'ubiquité, nous ne l'avons pas: nous essayons de privilégier les activités du Conseil municipal, qui nous prennent de plus en plus de temps, comme vous avez pu le constater ces trois derniers jours!

M. Adrien Genecand (R). Pour revenir sur les déclarations... (*Remarques.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de limite du temps de parole ni du nombre de prises de parole pendant le débat budgétaire! Allez-y, Monsieur Genecand!

M. Adrien Genecand. Merci, Madame la présidente. Pour revenir sur les déclarations de mon collègue démocrate-chrétien, je n'ai jamais traité ces forums de gauchistes. J'ai simplement dit qu'il y avait une multitude d'associations qui font aussi des propositions, et qu'on n'a pas à être rémunéré parce qu'on fait des propositions!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 24 oui.

Page 61, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Boîte à boulots, Tierra Incognita, Rinia Contact, page 18 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente, visant à diminuer de 46 500 francs la subvention accordée à la Boîte à boulots, pour revenir au montant des comptes 2009.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, camarades, nous retirons cet amendement! (*Exclamations.*)

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous avez bien compris que ce soir nous sommes en train de battre un record et que nous sommes dans le plus grand magasin de farces et attrapes! C'est pourquoi nous retirons également l'amendement visant à supprimer les nouvelles subventions de 20 000 francs accordées à Tierra Incognita et à Rinia Contact. (*Exclamations et applaudissements.*)

Page 62, cellule 5009010, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Soutien clubs de basket, page 18 des subventions.)

La présidente. Un amendement nous est présenté par l'Alternative. Il vise à augmenter la subvention aux clubs de basket de 50 000 francs, qui passerait à 223 700 francs. Je donne la parole à M. Mathias Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci, Madame la présidente. Comme vous l'avez dit, c'est un amendement déposé par l'Alternative, je parlerai donc en son nom. C'est le seul amendement concernant une augmentation de subvention qui est déposé par l'Alternative ce soir. Tous les autres amendements ont été déposés à la commission des finances, contrairement aux amendements de l'Entente dont nous débattons ce soir, dont nous avons débattu vendredi soir et samedi soir et dont nous débattons demain...

Un petit rappel historique s'impose pour expliquer pourquoi nous déposons cette demande de subvention supplémentaire. Cette année, les deux grands clubs de basket de Genève, soit Meyrin-Grand-Saconnex et Geneva Devils, sous l'impulsion du magistrat Tornare et d'autres magistrats, notamment du Grand-Saconnex, ont décidé de fusionner. Effectivement, il était un peu anachronique

d'avoir deux clubs genevois en ligue nationale A. Ainsi, ces deux clubs ont été appelés à fusionner, ce qu'ils ont fait et ils ont ainsi répondu à la demande de la Ville de Genève.

Suite à cette fusion, le nombre de juniors a fortement augmenté. Les contributions du Grand-Saconnex ont augmenté, de même que les contributions des partenaires privés, comme l'aéroport, et ce nouveau club est quatrième du classement, alors que les deux clubs précédemment occupaient plutôt le bas du classement. C'est donc une réussite et nous vous appelons à soutenir ce nouveau club, les Lions de Genève, qui permettra au mouvement junior de se développer pour un montant bien plus raisonnable que pour d'autres mouvements juniors, que nous soutiendrons plus tard.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que M. Buschbeck a tout dit et je l'en remercie. J'aimerais rendre hommage à la magistrate du Grand-Saconnex, que M. Buschbeck a évoquée, Elizabeth Böhler-Goodship, qui fait partie de la Délégation sportive intercommunale à mes côtés. Nous avons créé cette délégation il y a une année avec des conseillers administratifs et des maires des communes qui sont les plus concernées par le sport. La décision de fusionner les deux clubs de basket pour créer un nouveau club qui, comme l'a dit Matthias Buschbeck, est déjà quatrième au classement de la ligue nationale A, est déjà une des conséquences positives liées à la création de cette Délégation sportive intercommunale. Merci donc à M^{me} Böhler-Goodship et à tous mes collègues de la délégation qui ont œuvré dans ce sens-là, et nous continuerons, je peux vous l'assurer.

M. Simon Brandt (R). M. Tornare a répondu à une partie des questions que j'allais poser, à savoir s'il y avait un réel besoin vu qu'il n'y avait pas eu de demande à ce sujet en commission. Mais permettez-nous de nous étonner à propos d'un point de détail qui, certes, après les trois jours que nous venons de vivre, n'est pas très important. L'année dernière, nous avons fait la même demande pour Genève Futur Hockey, à savoir une augmentation de 50 000 francs sans passer par la commission des finances. La réponse de la gauche, M. Buschbeck en tête, a été que nous étions des inconscients et que, puisque cet amendement n'était pas passé en commission, c'était non!

On constate donc que, d'une année à l'autre, les règles du jeu changent et que ce qui était valable il y a une année ne l'est plus aujourd'hui, ou plus simplement que la gauche applique le principe «faire ce que je dis, pas ce que je fais». Mais étant donné que nous sommes cohérents et que nous trouvons juste de soutenir une subvention quand la situation le mérite, nous voterons oui à cet amendement,

sans nous réfugier derrière des questions de forme, mais bien parce que nous sommes d'accord sur le fond.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (67 oui).

Page 62, cellule 5009010, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Futur Hockey, subvention ordinaire (nouvelle subvention), page 22 des subventions.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, on vient de vous distribuer une recommandation signée par M^{me} Christiane Olivier, M. Mathias Buschbeck et M^{me} Salika Wenger au nom de l'Alternative, concernant la nouvelle subvention ordinaire de 500 000 francs accordée à Genève Futur Hockey:

RECOMMANDATION

Considérant l'accord passé entre l'Etat, la Ville et l'Association Genève Futur Hockey, le Conseil municipal accepte, dans le budget 2011, une subvention ordinaire de 500 000 francs en faveur de cette association.

Toutefois, compte tenu des documents présentés à la commission des finances ainsi que les recommandations émises dans un rapport à l'intention de l'Etat et de la Ville de Genève daté du 3 juin 2010,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne libérer cette subvention qu'aux conditions suivantes:

- a) La présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA;
- b) la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat;
- c) la présentation d'une convention ou d'un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association;
- d) la présentation d'un *business plan* démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Par ailleurs, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de se concerter à ce sujet avec les autres communes concernées.

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom de l'Alternative concernant la subvention ordinaire accordée au Genève Futur Hockey et les recommandations que nous souhaitons émettre pour la libération de ladite subvention. J'en explique les raisons. Malgré des demandes répétées de la commission des finances, lorsque nous avons entendu les responsables de Genève Futur Hockey au mois de décembre, nous n'avons pas reçu divers documents, c'est-à-dire les comptes audités, le budget 2011 détaillé, un *business plan* réaliste et viable et la convention avec les autres communes qui sont mentionnées et qui sont censées gérer les deux autres clubs, soit Meyrin et Trois-Chêne.

Je ne ferai pas un trop long discours, mais par égalité de traitement avec toutes les autres associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, nous sommes en droit d'attendre des documents qui nous permettent de prendre une décision responsable. Raison pour laquelle l'Alternative était très circonspecte quant à l'octroi de cette subvention.

Cependant, compte tenu des négociations entreprises entre la Ville et l'Etat, de la convention signée entre la Ville, à savoir M. Tornare, l'Etat et le Genève Futur Hockey, compte tenu des immenses difficultés que cette association a actuellement et afin qu'elle puisse continuer son travail au service des juniors, mais tout en étant conscients de nos responsabilités, nous allons voter cette subvention ordinaire de 500 000 francs pour 2011, subvention sportive la plus importante au budget. Cependant, nous l'accompagnerons d'une recommandation demandant au Conseil administratif de libérer cette somme sous certaines conditions, à savoir la présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avertisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA; la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat; la présentation d'une convention ou d'un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association; la présentation d'un *business plan* démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Par la même occasion, nous recommandons au Conseil administratif de se concerter à ce sujet avec les autres communes concernées, car nous avons appris, lors de la présentation par les responsables du Genève Futur Hockey à la commission des finances, que 17 petites patinoires avaient été installées dans diverses communes. Nous estimons que ce n'est pas à la Ville d'amener des coaches pour ces patinoires et c'est la raison pour laquelle nous demandons de se concerter avec les autres communes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit ici ni plus ni moins que d'un respect de notre fonctionnement, d'être responsables avec les deniers publics et d'être égaux avec les autres sports. Je suis sûre que, suivant cette ligne, les partis de l'Entente, s'agissant de rigueur budgétaire, seront d'accord avec moi.

Je me permets encore d'ajouter un point, qui nous tient à cœur. Si ce soir nous accordons cette subvention budgétaire au hockey, nous sommes conscients qu'il y a d'autres clubs qui méritent, voire qui ont besoin d'une augmentation de leur subvention et nous nous y attellerons en 2011. Mais je suis sûre que ce Conseil municipal votera ces augmentations lorsqu'elles seront présentées en 2011, afin que tous les clubs soient traités de façon égalitaire et que tous les clubs sportifs, qui en ont besoin et qui en feront la demande, puissent aussi recevoir une augmentation.

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, je n'ai pas très bien compris si nous débattons uniquement de la recommandation de l'Alternative, ou si nous débattons aussi de la subvention ordinaire...

La présidente. J'ai ouvert le débat sur la recommandation.

M. Simon Brandt. Merci, Madame la présidente. S'agissant de la recommandation, il est évident que nous la voterons, car nous sommes tout à fait d'accord avec la transparence. Cela étant, je me permets de relever les propos qui laisseraient entendre que Genève Futur Hockey ne transmet aucun document. C'est faux. Les comptes ont été révisés par le Département cantonal des finances et son homologue municipal entre avril et mai 2010, avec rapport transmis à M. Manuel Tornare et à M. Charles Beer, indiquant que les comptes étaient conformes à la réalité telle qu'exprimée par les dirigeants du club.

Le club a transmis une attestation fiduciaire; c'est une déclaration stipulant que les comptes de Genève Futur Hockey et du Genève-Servette Hockey Club sont séparés. La commission des finances a également reçu les comptes de Genève Futur Hockey, de même qu'un plan d'action sur les années à venir.

Enfin, nous avons aussi reçu les statuts de Genève Futur Hockey et le protocole d'accord entre les trois associations que sont Meyrin, Trois-Chêne et Genève-Servette Association; nous l'avons également, il est là! Je vous le montre!

Je suis parfaitement d'accord pour dire que ces documents ne sont pas parfaits, qu'ils ont besoin d'être éclaircis sur plusieurs points, mais ils existent. Ce travail aurait peut-être dû être fait en amont, car connaissant M. Tornare je ne peux pas croire qu'il accorde une subvention s'il estime qu'il y a encore le moindre doute sur la réalité financière et les besoins de l'association. Dans la mesure où tous ces documents ont déjà été transmis ou seront précisés au plus tard d'ici à la mi-janvier 2011, il est évident que nous voterons la recommandation, en attendant le débat à venir sur la subvention extraordinaire.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je regrette que cette recommandation ne soit pas intitulée «résolution». On va sans doute me rétorquer que, selon l'article 48, une résolution doit être déposée avant la séance en cours... Mais ce soir, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez suffisamment tordu le droit pour être un peu plus souples et ne pas vous montrer psychorigides – comme disait le conseiller administratif Maudet s'adressant à moi il y a quelque temps! Je pense qu'une résolution signée par l'ensemble des partis du Conseil municipal aurait une autre portée qu'un texte revenant à tirer la couverture à soi, de la part de l'Alternative...

En séance de la commission des finances, nous avons entendu M. Tornare, qui est venu avec une convention scannée l'après-midi même; c'est dire qu'on travaillait vraiment dans l'urgence. Je pense qu'il n'est pas fortuit que le Genève-Servette se soit enfin mis à la table des négociations. Souvenez-vous, pour celles et ceux qui siègent à la commission des finances, des propos échangés en commission avec le président Quennec une semaine auparavant!

Mesdames et Messieurs, vous ferez ce que vous voulez de cette recommandation, mais pour ma part j'estime que ce devrait être une résolution, selon l'article 47 de notre règlement, signée par l'ensemble des partis.

Le 27 avril, à la suite des excellents résultats – il s'en est fallu d'une victoire pour que le titre revienne à Genève – tout le monde s'enthousiasmait pour le Genève-Servette Hockey Club. Je vous disais dans cette salle que, pour ma part, je n'avais pas attendu les bons résultats pour soutenir le club, et que je trouvais cet enthousiasme quelque peu suspect, dans la perspective des élections qui auront lieu dans trois mois, jour pour jour.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais compléter l'intervention de M^{me} Olivier et de M. Brandt. C'est vrai que nous nous sommes trouvés devant une proposition du Conseil administratif qui n'a pas été mise en doute. Depuis le début, nous disons oui à une subvention de 500 000 francs pour les jeunes, et à une subvention extraordinaire de 500 000 francs. Ensuite, comme nous n'étions de loin pas satisfaits en matière d'informations, nous avons posé beaucoup de questions. Grâce en particulier aux collaborateurs de M. Tornare – je leur rends hommage – nous avons reçu toutes les réponses, mais tardivement. Le président du Genève-Servette Hockey Club est venu et a répondu à toutes les questions. Ensuite, M. Tornare est revenu et a expliqué ce qui s'était passé dans l'intervalle. Finalement, personne n'a estimé que c'était insatisfaisant.

Puis, le fameux rapport d'expertise, qui a été signé par le représentant du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et le représentant du département des finances de l'époque, a conclu que l'effort du Genève-Ser-

vette au cours des trois années précédentes pour les jeunes se montait à environ 2,4 millions de francs. Comme vous le savez, l'Etat – si son budget est voté – va verser un montant important, d'abord pour le Genève-Servette Hockey Club et, ensuite, pour la formation et l'activité des jeunes hockeyeurs.

Voilà dans quel contexte nous nous trouvons. Je pense maintenant que M. Tornare va prendre la parole. Pour ma part, j'ai noté que, jusqu'à nouvel avis, le Conseil administratif continue à soutenir l'inscription d'une subvention ordinaire – qui sera accompagnée d'une résolution, tant mieux – ainsi que la subvention extraordinaire. Nous, démocrates-chrétiens, même si nous n'avons pas de représentant au Conseil administratif, nous aimons toujours faire confiance au gouvernement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Tout à l'heure, M. Hämmerli disait que ces recommandations devraient plutôt être une résolution. C'était ce que nous avions pensé faire au départ, mais vous savez, Monsieur Hämmerli – vous transmettez, Madame la présidente – que pour déposer une résolution, ici sur une ligne au budget qui n'est pas remise en question, nous aurions dû présenter une motion d'ordre et faire voter ce plénum. Alors, même si vous dites que la gauche n'a pas arrêté de tordre le droit, pour ma part, je me suis refusée à tordre le droit. Maintenant, si le plénum est d'accord de voter et la motion d'ordre et une résolution signée par tous les groupes, je serai tout à fait d'accord. Cela montrera la volonté du Conseil municipal, à gauche, au centre comme à droite, d'octroyer cette subvention ordinaire, tout en l'assortissant de certaines conditions, au nom du principe d'égalité vis-à-vis des autres associations. C'est la première chose.

Ensuite, concernant l'intervention de M. Brandt, je dirai que, oui, le Genève-Servette Hockey Club a donné tous les documents, mais pas Genève Futur Hockey. M. Brandt dit que les responsables ont apporté un *business plan*, mais nous ne l'avons pas vu; de même pour les comptes audités: ce n'était pas des comptes audités, mais les comptes 2009 sur une page blanche, sans entête! M. Brandt confond entre les comptes qui ont été donnés au Canton et à la Ville, à leur demande, concernant le Genève-Servette Hockey Club, mais pas concernant Genève Futur Hockey. Cela, j'en suis persuadée: nous n'avons pas eu les comptes audités, ni la convention avec les autres communes, ni le contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat... Je ne vais pas répéter ici tout ce qui est demandé dans la recommandation, voire la résolution.

Un dernier point, Madame la présidente. M. Pattaroni dit que nous avons reçu les documents à la commission des finances: oui, nous avons reçu ces documents, mais la semaine dernière! Alors que nous les réclamions depuis le mois de juin, au moment où nous avons voté une subvention extraordinaire de 750 000 francs.

Si nous n'avions pas fait le forçage en commission des finances, en disant que nous ne voterions pas la ligne tant que nous n'aurions pas reçu ces comptes, nous ne les aurions toujours pas!

De plus, M. Pattaroni a prétendu que personne n'était insatisfait. Je crois que ma voix porte suffisamment haut et, en tout cas, notre groupe s'est manifesté. Nous avons dit que nous n'étions pas du tout satisfaits, ni l'Alternative, des documents qui nous avaient été fournis. Maintenant, il semble que tout le monde soit d'accord pour soutenir Genève Futur Hockey et pour voter cette subvention ordinaire. Alors, Madame la présidente, je ne sais pas s'il faut demander une interruption de séance pour que nous présentions une motion d'ordre et que nous votions une résolution signée par tous les bancs, ce dont je serais fort aise.

M. Simon Brandt (R). En préambule et pour répondre à M^{me} Olivier, je dirai que ce n'est pas la peine de faire une interruption de séance. Je l'ai dit et je le répète, nous soutenons les tenants et les aboutissants de cette recommandation, qui a le même poids qu'une résolution. Voter cette recommandation nous évite de compliquer l'ordre du jour avec une interruption de séance.

Cela étant, j'aimerais revenir sur les propos tenus précédemment selon lesquels la commission des finances n'aurait pas reçu les comptes de Genève Futur Hockey. Je ne fais pas de confusion, je connais ce dossier sur le bout des doigts. Les comptes, je les ai là, je ne les ai pas trouvés dans une poubelle en venant, ils ont été transmis à la commission des finances!

Le protocole d'accord entre Genève Futur Hockey, Genève-Servette Hockey Club, le CP Meyrin, le Hockey Club Trois-Chêne et le Genève-Servette Junior, est là aussi et il a également été transmis à la commission des finances.

Je crois que M. Tornare a tous ces documents. S'ils n'existaient pas, pourquoi les aurais-je? Je ne les ai pas rédigés moi-même en venant, ils existent, ils ont été transmis. Certes, ces documents pourraient être plus clairs, nous sommes parfaitement d'accord, mais le travail a été fait.

Quand les comptes du Genève-Servette Hockey Club ont été audités à l'époque par les départements cantonal et municipal des finances, ainsi que par le département de M. Tornare, les comptes de Genève Futur Hockey ont également été audités. Cet audit a confirmé le déficit de plusieurs millions de francs sur les trois années précédentes, ce qui avait conduit le Genève-Servette Hockey Club à combler via des transferts de fonds. Dire que seuls les comptes du Genève-Servette Hockey Club ont été audités et pas ceux de Genève Futur Hockey, ce n'est pas exact, à moins que l'information n'ait pas été communiquée clairement à la commission des finances.

Je pense que M. Tornare nous dira ce qui a été communiqué, mais, à ma connaissance – M. Tornare me contredira le cas échéant – les documents ont été transmis et les comptes de Genève Futur Hockey comme les comptes du Genève-Servette Hockey Club ont été audités et validés par les départements concernés.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral soutiendra cette recommandation et souhaite, comme l'a dit M^{me} Olivier, qu'on la transforme en une résolution unanime, après une éventuelle interruption de séance. Nous, groupe libéral, nous pensons qu'en termes de symbole politique il est important d'avoir les signatures de tous les groupes, puisque nous sommes tous d'accord avec ce qui est demandé sur le fond, ainsi que pour la transparence de ce club. Nous tenons donc à apposer notre signature sur cette résolution.

M. Jacques Hämmerli (UDC). En préambule, je remercie M^{me} Olivier pour ses propos. Je viens de signer la résolution: ce que je préconisais et ce à quoi elle adhérait est en train de se réaliser.

Pour en revenir au mois de juin, nous avons voté 750 000 francs le 29 juin, aux environs de minuit, pour Genève Futur Hockey. De son côté, le Conseil d'Etat a, lui, débloqué 1,6 million de francs sur la réserve du Sport-Toto, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu besoin du vote du Grand Conseil pour ce faire. Ces 2,35 millions de francs ont été versés au Genève-Servette Hockey Club, lequel aurait, d'après les comptes non audités présentés, une créance vis-à-vis de Genève Futur Hockey. Je n'ai pas les chiffres devant les yeux, je n'ai pas le document, mais j'ai suffisamment bonne mémoire pour me souvenir de ce qui est transcrit dans le rapport Brunazzi-Maffia – ce sont les noms des auteurs dudit rapport – qui relève que les comptes du Genève Futur Hockey sont mélangés avec les comptes du Genève-Servette Hockey Club. Cela, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas admissible, tant au plan comptable qu'au plan du droit.

Je m'inscris en faux contre ce que vient de déclarer le préopinant radical qui, manifestement, ne connaît pas ou n'a qu'une vue tronquée, partielle ou différente – même s'il est de bonne foi – sur la base de documents qui lui auraient été fournis. Mais, à l'évidence, ce ne sont pas les documents qui ont été remis à la commission des finances le 8 décembre.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je vois qu'au sein de ce plénum la raison va l'emporter... J'aurais pu rétorquer à M. Brandt que, s'agissant des documents qu'il a, je ne sais pas quand et comment il les a eus. M. Hämmerli vient de donner

une grande explication et je n'irai pas plus loin. Je renonce donc à mon intervention, Madame la présidente.

M. Simon Brandt (R). Je ne dis pas que la séparation des comptes est parfaitement claire entre Genève Futur Hockey et le Genève-Servette Hockey Club. Certes, on peut mieux faire et on va faire mieux. Je dis simplement que les documents transmis à la commission des finances sont séparés. J'ai là les comptes de Genève Futur Hockey, le bilan au 30 avril. Donc, encore une fois, ce ne sont pas les comptes du Genève-Servette Hockey Club.

D'ailleurs, si les comptes sont si enchevêtrés que cela, pourquoi M. Tornare juge-t-il qu'on peut attribuer cette subvention? Cela pour dire à quel point je suis à l'aise. Si j'avais le moindre doute, je ne signerais pas une résolution qui demande de fournir des documents. Je sais que ces documents existent, je le dis sur la base de la bonne foi et de la confiance que j'ai envers les dirigeants du club. Je ne signerais pas une résolution demandant plus de transparence si j'avais le moindre doute.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de l'Alternative, de l'Entente et de l'Union démocratique du centre demandant de transformer la recommandation¹ de l'Alternative en une résolution R-141 de M^{mes} Christiane Olivier, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Subvention ordinaire accordée à Genève Futur Hockey». Le texte reste identique.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois que nous sommes tous d'accord ici – à droite, au centre, à gauche – pour défendre cette équipe du Genève-Servette Hockey Club. Les Genevoises et les Genevois sont fiers de cette équipe, qu'ils s'intéressent ou non au hockey. Chacun reconnaît qu'il y a identification d'une grande partie de la population avec cette équipe, d'autant plus qu'elle a gagné samedi soir. Nous en étions tous heureux!

Cela dit, je rappelle qu'au printemps dernier la situation financière du club était telle que les deux exécutifs, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, se faisant l'écho des deux chambres, le Grand Conseil et le Conseil municipal, ont pris le taureau par les cornes, afin de trouver des solutions et de sauver le club. Après moult négociations avec les dirigeants du club, nous sommes parvenus,

¹ Texte de la recommandation, p. 4422.

fin mai-début juin, à un accord signé par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, comportant une dizaine de propositions d'aides conditionnées, pour sauver le club et sauver aussi Genève Futur Hockey.

Jacques Hämmerli l'a dit à l'instant, vous avez ainsi voté le 29 juin, vers minuit, une proposition du Conseil administratif ouvrant un crédit de 750 000 francs; cela faisait partie de l'accord signé et je vous remercie à nouveau d'avoir voté ce crédit. Cela dit, il y avait trois conditions pour le versement de ces 750 000 francs. Pour l'instant, je n'ai pas encore débloqué l'argent au nom du Conseil administratif, car seules deux conditions ont été remplies, et cela à la vingt-cinquième heure, il faut bien le dire!

Comme je l'ai fait remarquer aux dirigeants du club – et Dieu sait si je les ai souvent reçus depuis le début 2010 – il y a quand même une logique «pouvoirs publics» en Europe occidentale qui s'oppose à la logique «secteur privé» d'Amérique du Nord. La superposition des deux est parfois difficile, il est parfois difficile de faire correspondre la logique des uns et la logique des autres... Les documents n'arrivent pas toujours dans les temps, c'est le moins qu'on puisse dire. Des signatures qui devraient être posées au bas de certains documents ne le sont pas dans les délais...

Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances, il y a quinze jours, je vous ai dit que je ne voulais pas mettre ma légitimité politique en cause, que j'avais aussi une responsabilité par rapport à l'argent du contribuable, par rapport au Conseil administratif, au Conseil municipal, aux électrices et électeurs, et que je n'acceptais pas de verser de l'argent sans que toutes les conditions voulues par le Conseil d'Etat et par le Conseil administratif soient réunies. J'ai appliqué la même philosophie politique pour les bains des Pâquis. Ces exigences-là sont incontournables: il me faut des précisions suffisantes et que les documents ne soient pas bâclés, car parfois, Monsieur Brandt, ils ont été bâclés, cela a même été reconnu dans le rapport Brunazzi-Maffia.

Des documents très importants ont été rendus au dernier moment. Comme l'a dit très habilement et justement Jacques Hämmerli, la convention pluriannuelle en est un bel exemple: elle a été rendue au Conseil administratif dix minutes avant la séance de la commission des finances à laquelle j'ai participé il y a une semaine. Ce n'est pas normal: on l'attendait au mois de juin et elle revient juste avant Noël!

Au budget 2011, deux subventions ont été inscrites par le Conseil administratif en fonction de ces accords entre la Ville et l'Etat: une subvention ordinaire de 500 000 francs et une subvention extraordinaire. L'Alternative a décidé, pour l'instant, de suspendre la subvention extraordinaire. C'est un signe que nous donnons au Genève-Servette Hockey Club pour qu'il se montre plus exigeant dans le domaine administratif et comptable.

En revanche, pour ne pas saper les finances du club et de Genève Futur Hockey, il semblerait qu'il y ait ce soir une majorité pour voter la subvention ordinaire, accompagnée de recommandations, ou d'une résolution – c'est à vous de choisir. Les recommandations que M^{me} Olivier vous a lues demandent, à la lettre b), «la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat». Il n'y a pas encore eu signature du contrat de prestations. Mes collaborateurs, ceux de l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club sont en train d'y travailler, mais elle n'est pas encore signée. Donc, comment pourrais-je donner l'argent avant que cette exigence soit remplie?

D'autre part, s'agissant de la lettre c), soit «la présentation d'une convention ou d'un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association», j'attends encore des réponses un peu plus précises à nos questions. Les réponses changent toutes les vingt-quatre heures et j'estime que MM. Quennec et McSorley doivent donner des réponses beaucoup plus précises. D'ailleurs, dans les jours qui viennent, ils seront invités dans mon bureau pour ce faire.

Je ne puis donc qu'approuver les recommandations ou la résolution que vous voterez tout à l'heure, qui conditionnera l'octroi de cette subvention ordinaire de 500 000 francs pour Genève Futur Hockey en 2011.

M. Robert Pattaroni (DC). Je vous remercie pour vos explications, Monsieur le magistrat. S'agissant des 750 000 francs que nous avons votés, vous avez dit pourquoi vous n'aviez pas versé ce montant, et nous vous en savons gré, puisque le vote d'un crédit ne signifie pas qu'on doive forcément le dépenser. Bravo, continuez à faire comme cela!

Cela dit, Monsieur le magistrat, vous nous avez proposé une subvention ordinaire de 500 000 francs et une subvention extraordinaire de 500 000 francs. Nous savons que, comme pour les 750 000 francs, pour verser la subvention ordinaire, et éventuellement la subvention extraordinaire, vous devrez avoir en mains des garanties. Nous vous faisons confiance. Mais, ce soir, qu'attendez-vous de nous? Que nous votions quand même ces deux lignes de subvention, pour que vous puissiez respecter vos engagements lors des négociations, sous conditions? Ou est-ce que vous revenez en arrière et renoncez à la subvention extraordinaire de 500 000 francs?

Finalement, quel que soit le vote ce soir, c'est vous, Monsieur le magistrat, qui allez continuer de négocier, c'est vous qui représentez la Ville, c'est vous qui défendrez la position de la Ville, puisque le Conseil municipal, heureusement, n'a pas à jouer ce rôle d'intermédiaire. Alors, nous, démocrates-chrétiens, si le magistrat nous dit qu'il s'engage à verser la subvention extraordinaire pour autant

que les conditions soient remplies, nous lui faisons confiance. Et s'il nous dit qu'il revient en arrière, nous lui faisons aussi confiance.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Votre question est très claire, Monsieur Pattaroni, et je vous en remercie. S'agissant des 750 000 francs, je n'ai pas l'obligation de les verser. Depuis vendredi soir, M. Hämmerli et d'autres ont répété que, lorsque le Conseil municipal vote les lignes budgétaires, il donne une autorisation de dépense, laquelle est souvent soumise à condition. Donc, une fois que la troisième condition sera réalisée, j'en parlerai à mes collègues et je demanderai la libération de ces 750 000 francs en faveur de Genève Futur Hockey. Je ferai de même pour la subvention ordinaire, que je vous encourage à voter ce soir.

En revanche, s'agissant de la subvention extraordinaire, j'approuve la décision de mes camarades et amis de l'Alternative de geler pour l'instant ces 500 000 francs. Une fois que j'aurai plus de garanties de la part du club, notamment au niveau administratif et comptable, je reviendrai devant vous avec un projet d'arrêté pour que vous puissiez voter ou non cette subvention extraordinaire. Ce sera votre choix.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Tornare, que nous votions ou non ces sommes, vous avez dit très justement que vous étiez libre de verser l'argent, selon que les documents auront ou non été transmis. Vous nous avez expliqué clairement que vous n'aviez toujours pas versé la somme votée en juin, dans l'attente de documents. Ce qui prouve que vous attendez du club et de Genève Futur Hockey qu'ils fournissent ces documents. Par conséquent, où est le problème si nous votons ce soir les deux subventions de 500 000 francs, sachant que vous ne les libérez qu'au moment où les documents auront été transmis?

Mesdames et Messieurs, le signal que nous donnerions ce soir en retranchant 500 000 francs, c'est que nous nous mettons à pinailler, alors même que M. Tornare nous assure qu'il ne versera l'agent qu'une fois tous les documents transmis. On parle de promesses tenues ou non: Monsieur Tornare, je vous accorde une chose dans ce dossier, c'est que vous avez toujours tenu les engagements que vous avez pris ici. Vous avez toujours été franc et honnête dans le cadre des négociations avec le club, par rapport aux déclarations que vous faites ici. Je le dis en toute connaissance de cause, puisque j'entends les discussions en coulisse.

Cela étant, j'aimerais avoir une réponse de votre part sur un autre aspect qui est également lié à la santé financière du club. Cela concerne la tribune provisoire. M. Pagani, vendredi soir, nous a dit qu'il donnait l'autorisation. Mais ce que

M. Pagani ne nous a pas dit à ce moment-là, c'est que l'autorisation a été soumise à des conditions telles qu'il est impossible de poser la tribune provisoire souhaitée par le club, à savoir que M. Pagani a interdit au club d'empiéter ne serait-ce que d'un centimètre sur la glace, ce qui rend impossible la pose de cette tribune provisoire.

Aussi, j'aimerais vous poser une question, Monsieur Tornare, ainsi qu'à vous, Monsieur Pagani. Dans la mesure où le Conseil municipal a dit à plusieurs reprises qu'il fallait remettre le même nombre de sièges VIP qu'à l'époque, dans la mesure où nous avons voté une motion au mois d'avril qui demandait au Conseil administratif de s'en occuper – puisque M. Pagani ne l'avait pas fait pour des raisons qui lui appartiennent – et, enfin, dans la mesure où maintenant M. Pagani met des conditions qui rendent impossible la pose de cette tribune provisoire, pouvez-vous nous confirmer que cette tribune provisoire pourra être posée? Cela permettrait de rétablir une partie de la santé financière du club.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il ne faut pas être naïfs! Souvenez-vous, le 23 novembre, la *Tribune de Genève* titrait: «Le Genève-Servette joue son avenir devant le Conseil municipal». Eh bien, non, le Genève-Servette joue son avenir sur la glace! Aujourd'hui, les dirigeants du Genève-Servette ont d'autres préoccupations que de fournir les documents demandés. Ils ont inscrit le club pour participer à la Coupe Spengler, c'est très bien. Ils sont à la recherche de joueurs, parce qu'ils n'ont pas – comme on dit dans le jargon du hockey – une profondeur de banc suffisante. Ce à quoi s'ajoute un nombre considérable de blessés aux deux tiers du championnat.

Les documents ne seront donc pas fournis dans les semaines qui viennent et, s'ils sont fournis, ils ne le seront pas avant le 10, voire le 15 janvier 2011. Je le répète, tant M. McSorley que M. Quennec ont d'autres préoccupations. Le staff administratif de ce club a été démantelé au printemps et, aujourd'hui, on en voit le résultat.

En tout cas, si je m'exprime ainsi, ce n'est pas uniquement pour cette salle, mais c'est pour être entendu au-delà de cette salle, pour qu'on ne fasse pas porter le chapeau – permettez cette image – au Conseil municipal, s'agissant des déboires du club, mais bien à ses dirigeants qui ne satisfont pas aux exigences. Il n'est pourtant pas difficile de fournir des comptes qui sont demandés depuis maintenant plus de cinq mois!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je trouve que, sur ce sujet de la patinoire, on est franchement mauvais! Mauvais dans les travaux et,

maintenant, mauvais dans la subvention extraordinaire au Genève Futur Hockey! Pour le Conseil administratif, que ce soit M. Pagani ou M. Tornare, il y a toujours urgence à voter beaucoup d'argent et, ensuite, on nous dit que ce n'est pas si nécessaire, qu'on pourrait ne pas voter cet argent...

Mesdames et Messieurs, mettez-vous aussi à la place du club! Effectivement, le club n'a peut-être pas une gestion aussi rigoureuse, à l'euro péenne, telle qu'on l'exige – et je suis le premier à l'exiger. Mais, d'un autre côté, la classe politique n'est pas toujours un exemple, en matière de gestion irréprochable. J'ai toujours soutenu le club et, au sein du Parti démocrate-chrétien, nous étions prêts à l'appuyer complètement, que ce soit pour la formation des jeunes ou pour les travaux de la patinoire. Mais je puis vous assurer qu'à l'heure actuelle je suis comme vous, c'est-à-dire dans un embrouillamini, dans lequel on ne distingue plus l'essentiel de l'accessoire.

Je le dis tout net, j'en veux un peu au Conseil administratif, qui n'est pas fichu de nous présenter des dossiers clairs, qui nous met devant des situations floues en permanence, que ce soit pour la construction ou pour le soutien au Genève Futur Hockey.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds d'abord à Simon Brandt. La décision de ne libérer ce soir que la moitié du million prévu appartient à l'Alternative. Moi, je m'en suis contenté, car un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Même si, en tant que ministre des sports, j'aurais souhaité la libération du million, je sais qu'à un moment donné il y a des arbitrages politiques à faire. J'ai compris mes amis et camarades, qui demandaient des garanties, et j'attends de pouvoir, peut-être au mois de janvier, représenter un arrêté pour la subvention extraordinaire de 500 000 francs.

Ensuite, je répondrai à M. Hämmerli. Certes, Monsieur Hämmerli, les dirigeants du club sont en ce moment à Davos pour la Coupe Spengler. Mais, s'ils viennent demander de l'argent aux pouvoirs publics, ils sont peut-être capables de faire deux choses en même temps – contrairement au président américain Gerald Ford qui n'arrivait pas à mâcher son chewing-gum et à penser en même temps... Ils peuvent quand même, comme tout subventionné, fournir des documents qui soient fiables et qui puissent être acceptés par nos collaboratrices et collaborateurs et par l'ensemble du Conseil administratif.

Maintenant, Monsieur Lathion, je m'inscris en faux contre vos propos sur la responsabilité du Conseil administratif. Il appartient quand même à ceux qui demandent des subventions de nous fournir des documents fiables. Nous traitons tout le monde de la même façon. Dans mon département, une personne,

M^{me} Chappuis, s'occupe toute la journée du contrôle des subventions et elle a exactement les mêmes exigences envers les uns ou les autres.

Enfin, concernant la tribune provisoire côté Voirie évoquée par M. Brandt, je peux vous dire que, pas plus tard qu'il y a deux heures, j'ai signé une lettre demandant que le Département des constructions et des technologies de l'information de M. Mark Muller donne son autorisation. Sans cette autorisation, en tant que magistrat et au nom de mes collègues, je ne peux rien faire. La pose de cette tribune nécessitera un empiètement sur la glace de 2,5 m et, comme vous le savez, il y a de l'ammoniaque en dessous. Il faut que les spécialistes techniques et scientifiques donnent leur préavis au pouvoir politique cantonal; ensuite, si le département de Mark Muller me donne le feu vert, j'en discuterai avec mes collègues, mais nous irons certainement de l'avant. Monsieur Brandt, je vous rassure, la lettre est partie, l'Etat la recevra demain.

M. Simon Brandt (R). Je remercie M. Tornare pour sa franchise mais je prends note d'une chose: M. Tornare a le courage de nous dire que c'est en train d'être fait, mais que ce n'est pas totalement fait, alors que son collègue, Rémy Pagani, nous disait vendredi qu'il avait donné l'autorisation, que cela allait être fait, que c'était terminé... Je relève donc que ce n'est pas aussi clair et je regrette ce manque de transparence. D'un côté, M. Tornare essaie de faire aussi bien qu'il peut, on ne peut rien lui reprocher. De l'autre côté, M. Rémy Pagani, selon moi, s'il voulait mettre le club en faillite, ne s'y prendrait pas autrement! Je ne comprends pas comment on peut se mêler des dossiers de ses collègues quand on gère aussi mal les dossiers qui sont de sa responsabilité!

Cela étant, Monsieur Tornare, je prends bonne note de vos propos. Je suis heureux de vous avoir entendu dire qu'à titre personnel vous regrettiez qu'on coupe ces 500 000 francs. C'est en effet un triste signal politique, qui montre qu'on entre dans un rapport de conflits. Je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que les documents doivent être plus clairs, que les dirigeants du club doivent faire plus en collaboration avec les pouvoirs publics. Mais, ce soir, on est juste en train de donner un signe de mauvaise humeur politique, du fait de la seule volonté de l'Alternative dans le cadre de ses arbitrages politiques!

Il est tout de même regrettable d'en arriver là, d'autant que M. Tornare le dit lui-même: nous votons une autorisation de dépenser et il versera cet argent uniquement quand il aura tous les documents. Je prends bonne note de votre engagement, Monsieur Tornare, ainsi que de celui de l'Alternative, s'agissant de voter un projet d'arrêté urgent pour ces 500 000 francs, au moment où tous les documents auront été transmis. Je regrette toutefois que vous quittiez vos fonctions en juin, car votre successeur n'aura peut-être pas la même probité que vous dans ce dossier.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous propose de faire un seul et même vote pour transformer la recommandation – puisque la motion d’ordre est signée par tous les groupes – et prendre en considération la résolution R-141.

Mises aux voix, la motion d’ordre et la prise en considération de la résolution sont acceptées à l’unanimité (68 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne libérer cette subvention qu’aux conditions suivantes:

- a) la présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA;
- b) la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l’Etat;
- c) la présentation d’une convention ou d’un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association;
- d) la présentation d’un *business plan* démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Par ailleurs, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de se concerter à ce sujet avec les autres communes concernées.

4. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

5. Interpellations

Néant.

6. Questions écrites

Néant.

Séance levée à 0 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4378
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4378
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat	4378
– Résolution de M ^{mes} Christiane Olivier, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Subvention ordi- naire accordée à Genève Futur Hockey» (R-141).	4436
4. Propositions des conseillers municipaux	4436
5. Interpellations	4436
6. Questions écrites	4437

La mémorialiste:
Marguerite Conus